

LE PACTE COOPÉRATIF ET TERRITORIAL
DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

L'ENGAGEMENT
Coopératif →

RAPPORT
FINANCIER
2 0 1 3



CENTRE LOIRE

Le bon sens a de l'avenir



SOMMAIRE

04	Rapport de gestion
20	Déclaration des personnes physiques
21	Comptes consolidés
67	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
69	Comptes individuels
95	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels
97	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
99	Assemblée générale

RAPPORT DE GESTION

au 31/12/2013

1 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Avec le maintien des politiques monétaires accommodantes, l'année 2013 aura été la confirmation du rôle crucial des banquiers centraux dans le redressement amorcé des économies développées.

En Europe, la politique de la Banque centrale européenne, via un arsenal de mesures conventionnelles et non conventionnelles, a permis d'atténuer considérablement les risques souverains des pays dits "périphériques" et ainsi le risque d'une implosion de la zone euro. Cet interventionnisme monétaire a également permis de garantir le fonctionnement du marché des crédits et, par conséquent, évité à la zone euro une récession plus grave.

Dans ce contexte, les marchés financiers ont signé une bonne année tant côté obligataire qu'action : les rendements obligataires espa-

gnols et italiens à 10 ans ont poursuivi leur détente, passant sous les 4 %. Le principal indice parisien a quant à lui terminé 2013 sur une progression de + 18 %, à 4 296 points.

Les valeurs financières ont particulièrement profité de cette tendance : Crédit Agricole + 56 %, BNP Paribas + 33 % et Société Générale + 49 % sur 2013.

Les principales places financières (hors pays émergents) ont également affiché des performances records : Eurostoxx 50 : + 18 %, États-Unis (SP 500 : + 30 %), Japon (Nikkei : + 57 %).

L'année 2014 s'annonce sous le signe du retour de la croissance. La zone euro devrait sortir de la récession avec une progression du PIB de + 1 % (contre - 0,4 % en 2013). Aux États-Unis, la croissance devrait s'accélérer pour atteindre 2,7 % (contre 1,9 % l'an passé).

Après 2 années de stagnation, la France devrait renouer avec la croissance (+ 0,8 % attendu en 2014). Cette reprise modeste est due en grande partie à l'amélioration de l'environnement économique européen. Une dynamique de croissance plus importante et durable devra passer par une forte réduction du taux de chômage (11 % en décembre 2013) qui pèse sur la consommation des ménages (principal moteur de la croissance française). À ce titre, la reprise de l'investissement des entreprises est également primordiale.

Ayant l'assurance d'une stabilité de l'environnement monétaire accommodant sur l'année prochaine, les investisseurs seront davantage attentifs aux fondamentaux économiques.

2 - L'ACTIVITÉ EN 2013

Dans le domaine financier, on a pu observer une consolidation des taux monétaires à des niveaux historiquement bas, dans le même temps, le taux des obligations françaises progressait de l'ordre de 30 bp. Par ailleurs, nous avons enregistré une détente sur le front de la liquidité interbancaire, plus particulièrement sur le second semestre.

Dans ce contexte économique, Centre Loire a poursuivi son développement commercial et sa présence sur le territoire au service du développement de l'économie régionale. Près de 7 300 nouveaux clients nous ont rejoint, permettant un développement de notre fonds de commerce de 1,2 % sur un an.

La collecte des ressources

Les flux de placements restent modérés, en lien avec l'évolution du taux d'épargne des ménages. Ils se traduisent cette année par une croissance des dépôts à vue au détriment de l'épargne réglementée. L'encours de collecte progresse de 1,5 % sur un an pour atteindre 16 942 millions d'euros fin 2013. Corrigé des

impacts de la bascule NICE sur le même périmètre, l'encours progresse de 2,1 %.

Après une année 2012 défavorable à l'épargne monétaire, ce compartiment a retrouvé la faveur des ménages au détriment de l'épargne bancaire qui atteint 7 328 millions d'euros contre 7 250 en 2012, soit + 1,08 %. La baisse du taux de rémunération du Livret A sur le second semestre a favorisé la progression des dépôts à vue au détriment de l'ensemble des livrets et des DAT.

La reprise de l'activité constatée fin 2012 sur l'assurance vie s'est confirmée sur l'année 2013 nous permettant d'enregistrer une progression de 3,3 % par rapport à 2012 pour atteindre 4 634 millions d'euros. Les supports euros continuent à garder la faveur des épargnants.

Un marché toujours dégradé pour les valeurs mobilières malgré la bonne tenue des marchés boursiers favorables aux actions. Nos encours restent au même niveau que 2012 avec 2 561 millions d'euros : OPCVM (- 4,0 %), obligations (- 4,3 %) et actions (+ 12,8 %).

Les crédits par marché

Dans un contexte économique difficile, l'activité crédit est restée soutenue. Centre Loire a conservé sa place de premier financeur de l'économie régionale dans un contexte très concurrentiel. Dans un contexte de taux à des niveaux historiquement bas, nous avons enregistré 562 M€ de remboursements anticipés au cours de 2013, en hausse de 180 %.

Le montant des nouveaux crédits atteint 2 015 millions d'euros, soit une progression de 1,6 % sur un an. L'encours de crédits atteint 11 391 millions d'euros, en léger recul de 0,5 % par rapport à fin 2012. Corrigé des impacts de la bascule NICE sur le même périmètre, l'encours progresse de 0,4 %.

3 - RAPPORT FINANCIER

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

L'Union européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

En accord avec la Commission bancaire, le périmètre de consolidation est composé de la Caisse régionale et des 91 Caisses locales qui lui sont rattachées.

Le bilan consolidé

Il est rappelé que les commentaires du bilan consolidé se font sur la base des exercices arrêtés au 31/12/2012 et 31/12/2013.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2013 s'établit à 13,44 milliards d'euros et en baisse de 42 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Examinons les principales évolutions des postes d'une année sur l'autre.

• À l'actif

Les prêts et créances sur la clientèle sont stables, 11 130 millions d'euros en 2013 pour 11 217 millions d'euros en 2012 (soit - 0,8 %).

Une analyse détaillée de l'activité crédit est faite dans le rapport d'activité.

Le poste des actifs financiers disponibles à la vente est en augmentation de 4,2 %, ce qui s'explique par les investissements en OPCVM et obligations de l'exercice.

Nous observons également sur l'année 2013 une augmentation de 50,2 millions d'euros des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, en préparation de la nouvelle réglementation Bâle 3.

Les immobilisations corporelles augmentent de 7 millions d'euros sur l'exercice suite à la mise en service du nouveau concept d'agence bancaire.

• Au passif

Au passif, les dettes envers les établissements de crédits progressent de 3,5 millions d'euros principalement à cause de la hausse des encours d'emprunts en blanc auprès de CA.sa.

Les dettes envers la clientèle augmentent de 96 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012, cette variation provient notamment de la hausse des dépôts à vue et des dépôts à terme de notre clientèle pour 84 millions d'euros.

Enfin, les capitaux propres augmentent de 89 millions d'euros (+ 6,3 %). Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat 2012 en réserve.

• Le compte de résultat consolidé

Le produit net bancaire s'établit à 408,1 millions d'euros, en progression de 50,5 millions d'euros, soit 14,6 % par rapport à 2012. Cette variation s'explique principalement par :

- en 2012, l'impact du changement de modalités de valorisation des titres SAS Rue La Boétie et la dépréciation de la participation Sacam International,
- l'augmentation de la marge d'intermédiation globale (MIG) et de la marge sur commission.

Le résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements diminuent faiblement de 0,67 %.

La bonne gestion des charges de fonctionnement combinée à la progression du PNB conduisent à la hausse du résultat brut d'exploitation de 38 % sur la période pour s'établir à 187,8 millions d'euros.

• Le coût du risque

Le coût du risque s'élève à 37,5 millions d'euros.

Ce coût du risque élevé traduit le contexte économique difficile et le provisionnement des créances sensibles et douteuses qui en résulte. Toutefois, le taux des créances douteuses et litigieuses reste stable à 2,67 % en fin d'année, contre 2,69 % en 2012.

Centre Loire maintient un taux de provisionnement prudent de 78,1 %.

Le résultat net

La charge d'impôt sur les sociétés passe de 54,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 51,3 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette variation s'explique principalement par la diminution de la base d'imposition du fait des éléments composant le résultat fiscal mais autant par l'augmentation du taux d'impôt sur les sociétés.

Ainsi, le résultat net consolidé s'établit à 98,6 millions d'euros, en hausse de 30,49 %.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

3.2 LES COMPTES SOCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le total bilan social est stable à 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (13,4 milliards d'euros en 2012).

Les principaux écarts par rapport au bilan consolidé sont l'intégration, dans ce dernier, du bilan des 91 Caisses locales, après élimination des opérations relatives aux bons moyen terme négociables de ces dernières pour 213,4 millions d'euros, la participation de celles-ci dans la Caisse régionale pour 38,8 millions d'euros et la prise en compte de la variation de la juste valeur sur les titres disponibles à la vente.

Les principaux éléments de l'activité crédit par marché, des ressources collectées et des évolutions de parts de marché sont repris dans "Les chiffres 2013", en annexe.

Le résultat social est de 86,2 millions d'euros, en hausse de 1,2 % par rapport au résultat 2012 qui était de 85,1 millions d'euros.

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2013 est de 624 074 euros brut (csg-rds inclus).

Parmi les principaux écarts de la consolidation, nous trouvons : l'intégration, dans le compte de résultat consolidé, du résultat des 91 Caisses locales, après élimination des dividendes intra-groupes pour 1,05 million d'euros (intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale). L'intégration des Caisses locales majore le PNB consolidé de 5,8 millions d'euros et la charge d'impôt de 0,65 million.

Les éléments constituant le résultat sont détaillés dans "Les chiffres 2013", en annexe.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt net	Revenu global
2010	10 140 188	1 318 224,44 €	3,25 %	3,25 % ⁽¹⁾
2011	10 140 192	1 379 066,11 €	3,40 %	3,40 % ⁽¹⁾
2012	10 140 192	1 054 579,97 €	2,60 %	2,60 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2010, 2011 et 2012.

Année	Nombre de titres	Distribution	Dividende net	Revenu global
2010	3 889 436 ^(**)	7 623 294,56 €	1,96 €	1,96 € ⁽¹⁾
2011	3 889 436 ^(**)	7 895 555,08 €	2,03 €	2,03 € ⁽¹⁾
2012	3 889 436 ^(**)	7 039 879,16 €	1,81 €	1,81 € ⁽¹⁾

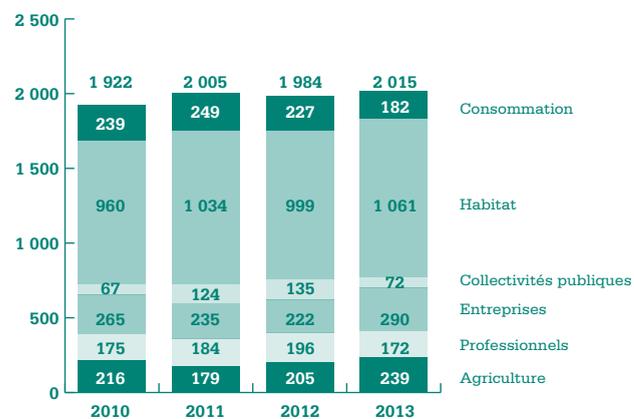
(**) CCA au nominal de 4 euros.

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2010, 2011 et 2012.

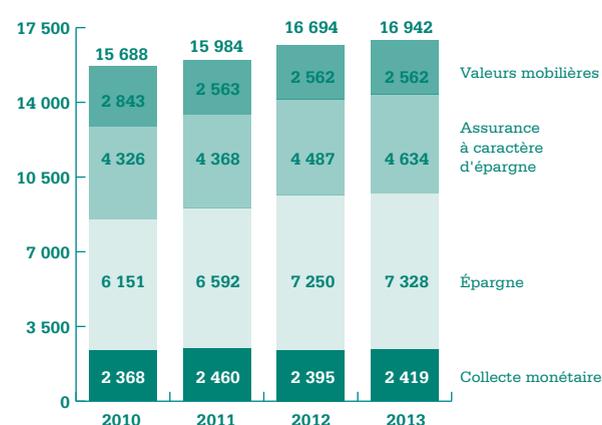
2013 EN CHIFFRES

L'ACTIVITÉ

Réalisations en millions d'euros



Ressources collectées en millions d'euros

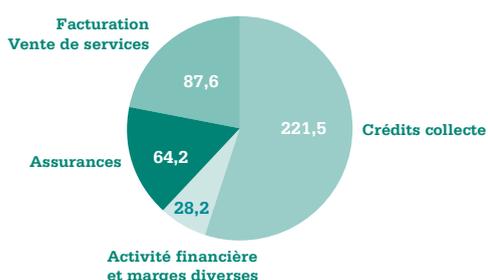


Parts de marché	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12	Sept. 13
Épargne bilan (yc DAV)/BDF	35,9 %	35,8 %	35,9 %	35,4 %
DAV	32,6 %	32,1 %	32,5 %	31,8 %
<i>Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.</i>				
Total crédits	42,1 %	40,9 %	40,9 %	40,6 %
dont crédit habitat	43,3 %	42,5 %	42,3 %	41,3 %
dont crédits consommation	43,3 %	41,0 %	43,7 %	42,6 %

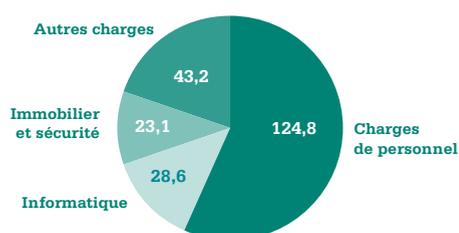
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

FORMATION DU RÉSULTAT (COMPTES SOCIAUX) EN MILLIONS D'EUROS

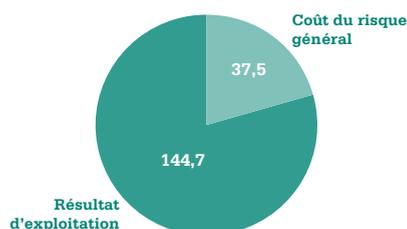
Produit net bancaire : 402,0 millions d'euros



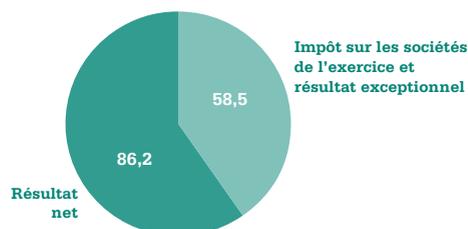
Charges de fonctionnement : 219,8 millions d'euros



Résultat brut d'exploitation : 182,2 millions d'euros



Résultat d'exploitation : 144,7 millions d'euros



La Caisse régionale Centre Loire respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008. Le solde fournisseurs au 31 décembre 2013 s'élève à 687 milliers d'euros et est d'une durée inférieure à 30 jours.

3.3 SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Les contreparties sont constituées de l'ensemble des clients de la Caisse régionale.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique Crédits de la Caisse régionale est élaborée tous les ans.

Elle est présentée au Conseil de direction puis au Conseil d'administration pour validation.

Cette politique est ensuite présentée aux managers du réseau (directeurs de groupe, directeurs de Banque privée et directeurs d'agences) pour être démultipliée à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les responsables des services Engagement doivent également la présenter à leurs collaborateurs.

Elle est disponible sous l'Intranet de la Caisse régionale.

Notre politique Crédits a pour objet de définir le cadre dans lequel doit se réaliser l'activité d'octroi de prêts dans un double souci de développement rentable de la relation bancaire avec la clientèle et de forte maîtrise des risques de contrepartie.

La politique Crédits est structurée autour d'un cadre prudentiel de limites d'encours autorisés par client. Une limite maximale d'exposition sur une contrepartie est fixée par marché. Tout dépassement doit faire l'objet d'une validation par le Comité régional des prêts. Sur un nombre limité de contreparties, une stratégie et une limite personnalisée sont fixées par le Comité régional des prêts.

La politique Crédits comprend aussi des limites sectorielles sur des marchés sensibles (arboriculture...) ou nouveaux (photovoltaïque...), sur des zones géographiques (financements habitat dans les DOM-TOM et à l'étranger) et prévoit des exclusions d'interventions.

Les principes de délégations sont déterminés par métier et définis en cohérence avec le dispositif Bâle 2.

Notre politique Crédits s'appuie également sur la mise en œuvre d'une politique de garantie destinée à sécuriser nos engagements.

Elle est enfin complétée de politiques sectorielles par marché : particuliers, professionnels, agriculture, entreprises, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques et associations.

Le contrôle et le suivi du respect de la politique Crédits sont effectués par la ligne métier engagement, le contrôle permanent et, en dernier niveau, par le contrôle périodique.

Les contrôles réalisés sont formalisés sous l'outil national de contrôle "Scope".

II. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

1. Principes généraux de prise de risque

La Caisse régionale intervient sur tous les marchés.

De ce fait, le risque est diversifié sans concentration excessive.

Par ailleurs, le dispositif de limite maximum par contrepartie réduit le risque de concentration sur une seule contrepartie.

Les dépassements des limites de contreparties sont encadrés, font l'objet d'une "stratégie opérateur" et obligatoirement validés sur la base d'un dossier argumenté par le Comité régional des prêts de la Caisse régionale.

L'analyse des dossiers de crédits est réalisée par les conseillers de clientèle et les directeurs d'agences. Elle est encadrée par des règles d'instruction.

Des outils intégrés au système d'information structurent l'aide à la décision : Simul CA pour l'habitat, Anadefi pour les agriculteurs et les professionnels.

La Caisse régionale met en place des lignes de crédits pré-attribuées avec l'outil national Soprano. Cet outil permet également de qualifier les clients sur le poste de travail.

Les dossiers qui ne relèvent pas de la délégation des agences de proximité et de la Banque privée sont étudiés en second niveau par les services Engagements de la Caisse régionale qui décident selon les délégations attribuées. Au-delà, les dossiers sont décidés par le Comité des engagements ou le Comité des prêts régional (avec avis du Comité interne de validation).

Les critères requis sont le professionnalisme de l'emprunteur et le respect des ratios d'analyse financière : rentabilité et solidité de la structure financière.

La prise de décision s'appuie également sur un prévisionnel documenté permettant de dégager, pour le projet analysé, une marge de sécurité suffisante et le cas échéant d'un prévisionnel de trésorerie.

Les analystes Crédits utilisent les normes professionnelles et les référentiels métiers à leur disposition.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies

présidé par le directeur des Risques et contrôles permanents Groupe. Il a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise le logiciel national de notation LUC (Logiciel unifié de cotation), ainsi que les modèles nationaux permettant de dériver la note, la probabilité de défaut et le pourcentage de perte en cas de défaut.

CA.sa fait évoluer annuellement ses modèles suite aux back-testings réalisés, une nouvelle version a été intégrée par toutes les Caisses régionales pour le traitement de fin janvier 2013. Le traitement de notation est effectué chaque fin de mois pour tous les clients et tous les contrats.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises (Entreprises, Professionnels de l'immobilier et Collectivités publiques), la Caisse régionale utilise l'outil de notation national Anadefi, ainsi que les modèles fournis par CA.sa.

Des modèles de notations sont spécifiques à chaque segment de notation.

L'échelle de notation d'Anadefi se décline comme suit :

Anadefi	S&P
A+	AAA
A	AA
B+, B	A
C+, C, C-	BBB
D+, D, D-	BB
E+	B
E, E-	Sous surveillance

La notation est effectuée par les chargés d'affaires au minimum une fois par an. Un suivi de la notation a été mis en place par la Caisse régionale pour garantir un bon niveau de notation et la cohérence entre la note des Tiers et la note des Groupes auxquels ils sont rattachés.

La Caisse régionale a créé en 2011 un Comité DL-Défaut permettant de mettre en évidence les dégradations de situations pouvant se traduire par une dégradation de la note et également de mettre en place les actions pour éviter les passages à tort en défaut.

En 2012, CA.sa a initié une action de fiabilisation de la notation des entreprises pour toutes les Caisses régionales en mettant en place des contrôles portant sur 14 critères. Les éléments mis à disposition mensuellement par CA.sa sont exploités et des actions de fiabilisation mises en place et suivies.

L'action de fiabilisation a été généralisée à l'ensemble des segments au cours de l'année 2013. Le projet Tiers-Groupes a permis la création et la mise à jour au quotidien d'un référentiel unique pour les entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier au niveau du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif permet de garantir l'unicité de la note (RUN) et une vision Risque identique (Défaut).

Des contrôles sont réalisés mensuellement par la Caisse régionale pour garantir la cohérence

entre la notion de DL et la notion de Défaut pour la Grande Clientèle.

Les évolutions informatiques prévues en 2014 permettront de gérer uniquement la notion de défaut, le classement en DL étant dérivé du passage en Défaut. Pour la Grande Clientèle, le passage en Défaut sera acté par la notation.

Groupes de risque banque de détail

- Il y a regroupement dans un même groupe de risque de deux personnes physiques si elles sont liées par une relation de type conjoint.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle pour les entrepreneurs individuels.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle si une entreprise de type familiale (EARL, EURL, SNC, SCI, SARL) est possédée au minimum à 95 % par un propriétaire majeur capable ou deux propriétaires liés par une relation de type "conjoint", "concubin" ou "pacsé".

Un groupe de risque est constitué à part entière pour :

- toute personne physique mineure (ou sous tutelle ou sous curatelle),
- tout groupement de personnes physiques autre que conjoint.

Des groupes de risque peuvent être constitués à dire d'expert en complément des règles automatiques.

Groupes de risque Grande Clientèle

Une entreprise constituée a minima, à elle seule, un groupe de risque dit "élémentaire" en considérant qu'elle est la réunion de l'ensemble de ses établissements identifiés par leur numéro Siret. Ce groupe de risque est créé de manière automatique. Un Siren = un groupe de risque élémentaire.

Le projet Tiers-Groupes en 2009-2010 a permis la mise en place d'un référentiel national des groupes qui s'est substitué à la notion précédente de groupe consolidé local.

Un work-flow permet à chaque chargé d'affaires d'accéder à ce référentiel et de le mettre à jour.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de Bâle 2, des suivis au niveau de l'EAD sont réalisés :

- EAD = Engagements tirés + CCF * Engagements confirmés non utilisés,
- CCF : Credit Conversion Factor, il varie de 6 % à 140 %.

L'EL est également un élément de mesure du risque de crédit :

- EL = EAD*PD*LGD,
- EL : perte attendue,
- PD : probabilité de défaut,
- LGD : pourcentage de perte en cas de défaut.

Sont également suivis :

- le risque pondéré et le coefficient de pondération,
- le pourcentage d'encours en défaut.

Au 31/12/2013 :

EAD : 12 551 M€

EL : 267,8 M€

Risque pondéré : 3 077 M€

Coefficient de pondération : 24,52 %

Taux de défaut : 2,82 %.

Nous avons une diminution sensible de l'EAD par rapport à fin 2012 (12 604 k€).

L'EL est en augmentation (258,4 M€ à fin 2012) ; cette augmentation est due, en partie, à une dégradation de certaines notes de la banque de détail suite à la migration NICE. Après une valeur maximale de 280 M€ en cours d'année, l'EL a diminué au cours du 2^e semestre.

Le risque pondéré reste stable par rapport à fin 2012 (3 085 M€).

Le taux de défaut a progressé par rapport à fin 2012 (2,73 %). L'augmentation concerne les particuliers, les professionnels et les entreprises. Le taux de défaut a baissé significativement pour les agriculteurs.

3. Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance des risques crédit repose sur les éléments suivants :

- une politique crédit, adaptée et validée annuellement par le Conseil d'administration, fixant les objectifs et le positionnement de la Caisse régionale sur chacun des grands secteurs d'activité ;
- un schéma de délégation de décision qui conjugue des plafonds d'encours et de projets, croisés par niveau de cotation et par niveau de compétence des collaborateurs et exprimés par strate de métiers ;
- des limites globales et opérationnelles, des limites par contreparties et des règles de partage fixées annuellement par le Conseil d'administration, au-delà desquelles les décisions se prennent en Comité d'engagements ou en Comité de prêts hebdomadaires ;
- un dispositif de contrôle permanent sur le respect de ces règles, avec un reporting trimestriel auprès de la Direction générale et semestriel en Comité d'audit et des comptes puis en Conseil d'administration ;
- une structure de contrôle central des risques, rattachée à la Direction générale, qui s'assure du caractère efficient des différents niveaux de contrôles, de premier et de second degré.

L'objectif de notre Caisse régionale est de financer le développement économique de ses territoires, tout en priorisant la réactivité sur les acteurs économiques de qualité, des particuliers et des très petites entreprises pour l'essentiel. Elle a déployé un dispositif d'engagements et de délégation combinant le niveau de risque des emprunteurs et le niveau de responsabilité des décideurs internes.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le contrôle permanent de la Caisse régionale, service Contrôle central des risques et juridique, assure un suivi trimestriel du dispositif de limites :

- globales : par secteur d'activité ou par thème en fonction des risques constatés (qualité du portefeuille),
- individuelles : la détection se fait au niveau des groupes de Risques consolidés, sur la base des engagements donnés par la Caisse régionale,
- par type d'opérations à risques (LBO, syndications).

Le fichier global permet de dresser par contrepartie et par segment de notation un état des lieux des encours totaux concernés, avec le niveau de dépassement, par rapport à la limite. Pour chaque contrepartie portant des encours significatifs en dépassement, les éléments concernant le client, sa situation, ses éléments financiers, la motivation du dépassement ainsi que la stratégie sont validés par le Comité régional des prêts et suivis par la direction des Engagements ainsi que CCRJ.

Un reporting trimestriel est effectué auprès de la Direction générale, au travers des Comités risques et provisions et Comité de contrôle interne, et une présentation semestrielle est faite au Conseil de direction et au Comité d'audit et des comptes.

Les dépassements ont 2 origines : validation du dépassement dans le respect des règles de délégation pour répondre aux besoins des clients ou dépassement consécutif à une dégradation de la notation.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentait 8 % de son portefeuille global à fin décembre 2012 et 7 % à fin décembre 2013.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentait par ailleurs 30 % des engagements corporate à fin décembre 2012 et 35 % à fin décembre 2013. Il existe 4 contreparties déclarées dans les grands risques bénéficiant de garanties Foncaris.

Les 4 contreparties en question totalisent un encours dans nos livres de 343,5 M d'euros avec une couverture Foncaris pour 41 % de cet encours, soit 141,6 M d'euros.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Le service Contrôle central des risques et juridique effectue des revues de portefeuille pouvant être réparties en 3 grandes catégories :

- revues permanentes pour tous marchés ayant pour objectif le suivi de la gestion du risque-né (cf. 3.3 ci-dessous) ;
- revues ponctuelles sur le réseau de proximité, sur les contreparties en risque-né et en risque latent, s'appuyant sur la cotation Bâle 2 de la contrepartie, les incidents, les résultats des contrôles internes ;
- revues ponctuelles sur certains secteurs à risque ou certains types de financement, en fonction de la conjoncture économique et de la situation des marchés (revues professions immobilières et revues suivi des financements LBO 2 fois par an, revue collectivités publiques une fois par an) ;
- un suivi des filières est en place. L'objectif, au travers d'indicateurs de risque, est de suivre

et détecter en amont une éventuelle dégradation du risque sur filières et d'effectuer des revues sur ces filières, voire de les provisionner.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Au-delà d'un certain montant d'encours en retard par groupe de risque consolidé, le service Contrôle central des risques et juridique effectue un contrôle de la gestion du dossier par les unités opérationnelles, lui permettant de s'assurer de la mise en œuvre dans les délais des décisions prises.

Des Comités risques agences permettent de cibler un certain nombre d'agences présentant des taux de clients sensibles ou CDL élevés, des résultats de contrôles internes dégradés ou à la suite d'une mission d'audit ayant abouti à une cotation dégradée sur la partie risque crédit en essayant de choisir au moins une fois par an une agence par groupe.

Une cartographie est réalisée en début d'année pour sélectionner les agences qui feront l'objet d'un comité.

Lors de ce comité, les contrôles internes remontés sont analysés, ainsi que certains aspects de conformité.

CCRJ adresse ensuite un compte-rendu (tableau de synthèse avec observations et éventuellement demande de complément d'information) au directeur d'agence avec copie au directeur de groupe, au directeur commercial, à la direction des Engagements, au directeur RH et risques et au responsable du contrôle périodique.

1 - Comité Risques DL/Defaut Entreprises, Collectivités publiques, Professionnels de l'immobilier et Banques privées

Objet : le rôle est de statuer sur le traitement des dossiers Entreprises et Banque privée affichant des clignotants d'alerte. Il est animé par le service Contrôle central des risques et juridique.

Critères de sélection des dossiers : alerte incidents de plus de 45 jours, dégradation de la cotation BDF de plus de 2 grades, inscription volontaire agence, revue des 20 plus gros dossiers en risques avérés ou en notations dégradées trimestriellement.

Périodicité : mensuelle.

2 - Comité risques et provisions présidé par le directeur général adjoint

Objet : définition des grands axes de la politique risque, état d'avancement des dossiers stratégiques, point sur dossiers en risque potentiel significatifs, point sur les provisions collectives, points Bâle 2, décision de déclassement en défaut, de provisionnement et d'actions à mettre en œuvre sur lesdits dossiers.

Périodicité : trimestrielle (a minima).

3 - Comité d'engagements

Objet : décision sur les demandes de financement ne relevant ni des Caisses locales, ni du Comité des prêts régional.

Périodicité : hebdomadaire.

Les fiches de présentation et de décision des dossiers sont conservées au secrétariat de la direction du bancaire et des crédits.

4 - Le Comité interne de validation

Objet : les dossiers ayant vocation à être soumis au Comité de validation sont les suivants :

- les dossiers de financement des entreprises éligibles au Comité régional,
- les dossiers de financement d'immobilier patrimonial pour lesquels les engagements sont supérieurs à 2,5 M€,
- les dossiers en provenance du réseau de proximité, soumis à l'accord du Comité régional des prêts.

Il a également vocation à formaliser un avis sur les financements concernant les administrateurs de la Caisse régionale.

Cas particulier : un Comité interne de validation LBO comprenant la Direction générale et les membres du CIV se réunira spécifiquement pour statuer sur les dossiers dits LBO selon la définition inscrite dans les règles d'instruction du marché Entreprises.

Composition : ce Comité comprend :

- le directeur des Entreprises (ou son représentant en cas d'absence),
- le directeur des Engagements (ou son adjoint en cas d'absence),
- le responsable du Contrôle permanent (ou le responsable du service Contrôle central des risques et juridique en cas d'absence),
- le responsable du second regard Entreprises (ou le responsable du service Contentieux en son absence),
- le présentateur du dossier concerné.

Périodicité : hebdomadaire.

5 - Comité des prêts régional

Objet : décision sur les dossiers dont l'encours après acceptation dépasse 2,5 millions d'euros et tous les dossiers de promotion immobilière.

Composition : administrateurs de la Caisse régionale, un cadre de direction (tournant).

Périodicité : hebdomadaire.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité risques et provisions est présidé par le directeur général adjoint et animé par le responsable des Risques et contrôles permanents. Ce comité se réunit 4 à 6 fois par an et sont présentés pour information et/ou décisions les sujets suivants :

- analyse du tableau de bord risque crédits de la Caisse régionale (évolution des CDL, pré-CDL, découverts, risque sur production par génération, activité des services de recouvrement amiable et contentieux, passage à pertes, provisions, garanties sur réalisation, grands risques en intégrant des indicateurs Bâle 2 (réalisations par cotations Bâle 2, risque pondéré, perte attendue, taux de défaut, encours en défaut) ;

- revue des contreparties significatives à risque, principalement sur les segments Entreprises et Professionnels de l'immobilier, décisions sur les actions à conduire et le provisionnement, validation de la NOR ;
- provisions base collective ;
- indicateurs Bâle 2 (trimestriel) ;
- provisions sur risques filières ;
- tableau de bord risques restitué par Crédit Agricole SA.

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque Pays

Le risque Pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la banque dans ce pays. Le risque Pays se caractérise dans sa forme la plus extrême par la matérialisation d'une crise qui peut, selon les cas, prendre la forme d'une crise de la balance des paiements, d'une crise financière systémique et/ou d'une crise politique impliquant une remise en cause des règles de droit.

Sous une forme moins radicale, le risque Pays correspond à l'impact, sur le portefeuille de la banque, de changements macro-économiques et financiers particuliers auxquels sont soumises les contreparties d'un pays. Le concept de risque Pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie présenté par l'État au sens strict du terme.

La Caisse régionale a mis en œuvre depuis plusieurs années un encadrement très strict des financements hors territoires dans sa politique crédit qui permet, avec un dispositif de limites et des règles de partage, de gérer ce type de risque à l'octroi.

Le respect de la politique crédit fait par ailleurs l'objet de contrôles de premier et second degré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse régionale.

Par ailleurs, le service Affaires internationales, en lien avec la sécurité financière, joue un rôle d'interlocuteur et de veille en matière de risque Pays vis-à-vis des services opérationnels.

3.6 Impacts de stress scénarios

Le kit Stress test est principalement utilisé pour identifier des zones de vulnérabilité dans le cadre de la cartographie générale des risques. Par ailleurs, les éléments relatifs au risque crédit retirés du kit ICAAP et de la cartographie font l'objet d'une présentation aux Engagements et Comité d'audit et des comptes.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties reçues sont prises en compte conformément à la réglementation Bâle 2 tant en termes d'éligibilité que de valorisation. L'éligibilité de la garantie est dérivée automatiquement lors de l'octroi du prêt. Un processus automatique permet de revaloriser périodiquement les différentes garanties.

Type garantie éligible Bâle 2	Nbre garanties	Mt garantie
Caution CAMCA	39 385	2 239 009 372
Caution crédit logement	3 903	340 058 977
Caution établissement public	914	48 384 799
Siagi	342	10 968 160
Oseo Garantie	1 646	47 224 269
Fonds commun de garantie	9 833	361 596 864
FONCARIS	33	167 841 770
Gage de véhicule automobile	446	25 607 340
Cautionnement hypothécaire	208	14 610 425
Hypothèque conventionnelle	43 283	4 713 850 340
Gage compte instrument financier	285	19 060 892
Nantissement police assurance vie	3 494	381 208 719
Nantissement valeurs mobilières	1 687	183 717 119
Privilège du prêteur de deniers	8 122	759 885 960
Warrant agricole	2 098	75 530 143

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, "la politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties".

III. EXPOSITION

1. Exposition maximale

L'évolution de l'exposition maximale est reprise dans la note 3 des états financiers, elle reprend l'évolution des engagements de bilan (net de dépréciation) et des engagements de hors bilan (net de provisions).

Ainsi, l'exposition nette passe de 14,289 milliards d'euros à 13,801 milliards d'euros, soit une baisse de 4,08 %.

2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

En milliers d'euros	Déc 2013	Déc 2012
	Engagements	Engagements
Aéronautique/Aérospatial	1	2
Agroalimentaire	1 580 546	1 669 667
Assurance	22 060	26 248
Automobile	73 367	80 687
Autres activités financières (non bancaires)	246 479	279 607
Autres industries	74 998	81 507
Autres transports	46 011	50 154
Banque	0	3
Bois/Papier/Emballage	24 370	19 118
BTP	159 042	200 762
Distribution/Industries de biens de consommation	236 318	287 074
Divers	435 377	495 361
Énergie	82 396	74 977
Immobilier	1 585 312	1 591 035
Industrie lourde	60 448	79 328
Informatique/Technologie	24 228	46 510
Maritime	18	49
Média/Édition	17 705	22 546
Santé/Pharmacie	218 031	289 693
Services non marchands/Secteur public/ Collectivités	1 079 685	1 117 128
Telecom	142	584
Tourisme/ Hôtels/Restauration	107 183	126 627
Utilities	16 277	21 381
Total	6 089 994	6 560 056

La répartition de nos engagements par filière économique reste très stable avec malgré tout une baisse significative des engagements sur le secteur santé/pharmacie.

La part représentée par les activités immobilières sur cette ventilation est supérieure à la réalité compte tenu de la difficulté à classer les SCI.

Le secteur de l'agriculture représente toujours une part très importante de nos encours. La situation de l'agriculture a continué à s'améliorer au cours de l'année 2013 avec une baisse très sensible du taux de CDL (2,40 % au 31/12/2012 ; 2,14 % au 31/12/2013).

Cela s'est traduit par une baisse significative de la provision filière : 17,3 M€ > 9 M€.

Le risque sur la filière négoce de céréales s'est confirmé en 2013 et la provision filière a nettement augmenté : 2,3 M€ > 14,7 M€.

Nous avons une nette amélioration du risque pour les professionnels de l'immobilier en 2013 qui s'est traduite par une diminution importante de la provision filière : 11,5 M€ > 5 M€.

Les activités liées à l'hôtellerie et à la restauration demeurent risquées.

2.2 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	en % du total 2013
Administrations centrales	870	892	0,01
Banques centrales			
Établissements de crédit	386 260	409 132	3,28
Institutions non-établissements de crédit	1 323 279	1 296 366	11,15
Grandes entreprises	1 504 591	1 859 309	12,68
Clientèle de détail	8 652 131	8 403 599	72,89
Total	11 867 131	11 969 298	100,00

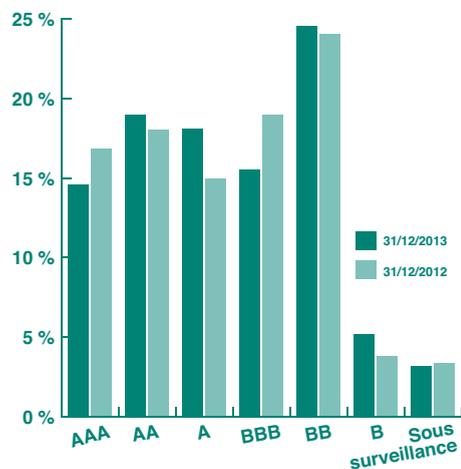
3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégorie

Prêts et créances (en milliers d'euros)	2013	2012
Ni en souffrance, ni dépréciés	11 297 284	11 390 069
En souffrance, non dépréciés	265 263	271 349
Dépréciés	304 584	307 880
Total	11 867 131	11 969 298

Selon IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2 Analyse des encours par notation interne



Une dégradation de la notation des tiers hors retail a été constatée en 2013.

- Diminution significative du pourcentage en AAA (16,8 % des encours fin 2012 ; 14,6 % fin 2013) concernant essentiellement les collectivités publiques.

- Augmentation sensible du pourcentage en B (3,8 % des encours fin 2012 ; 5,2 % fin 2013).

La légère diminution du pourcentage des encours sous surveillance (3,4 % des encours fin 2012 ; 3,2 % fin 2013) est essentiellement due aux professionnels de l'immobilier.

tion et une provision individuelle est constituée. Par ailleurs, afin de couvrir des risques avérés de non-recouvrement sur des encours sensibles non classés douteux, la Caisse régionale a constaté des provisions calculées principalement à l'aide du modèle Bâle 2 (provisions sur bases collectives et provisions filières). Ces dépréciations sont portées à l'actif de son bilan consolidé.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés
(Cf. note 3.1 des états financiers consolidés.)

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Centre Loire par voie de déprécia-

4. Coût du risque

Le coût du risque général s'élève à 37,503 millions d'euros (cf. note 4.8 des États financiers), marquant ainsi une forte hausse par rapport au 31 décembre 2012.

Cette forte hausse du risque général (+ 31,7 M€) s'explique par un coût du risque minoré en 2012 de l'effet de reprises importantes sur les filières

et la base collective, tandis que les provisions collectives ont fortement augmenté sur l'exercice 2013.

Le coût du risque crédit est de 23,2 millions d'euros, contre 23,9 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 2,9 %, avec un taux de provisionnement à 78,1 %.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,67 % en fin d'année, contre 2,69 % en 2012.

4.1 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La gestion du risque de contrepartie consiste à fixer une limite de perte en cas de défaillance de la contrepartie et à suivre, dans le temps, la consommation de cette limite.

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Ce risque est composé du coût de remplacement brut des contrats et de l'estimation de la perte que peut générer l'instrument sur sa durée de vie résiduelle compte tenu des mouvements des marchés.

Risques de marché

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les risques de marché représentent les risques d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, les spreads crédits, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée aux risques de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading Book et le Banking Book. La variation de juste valeur du Trading Book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking Book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. GESTION DU RISQUE

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole SA est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la direction des Risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité

de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;

- en local : un responsable des Risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités de marché de la Caisse régionale. Ce responsable est nommé par le directeur général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. Les comités de décision et de suivi

des risques

Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- le Comité des risques groupe (CRG),
- le Comité de suivi des risques des Caisses régionales (CRCR),
- le Comité normes et méthodologie.

Organes de suivi des risques de niveau local :

- le Comité gestion actif passif et le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définissent chaque année le cadre de risque et un niveau de rendement souhaités pour l'activité de marché. Ils examinent chaque trimestre l'évolution des performances et des risques du portefeuille.

III. MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉS

Le suivi des risques s'effectue au regard de plusieurs indicateurs qui sont :

- la Value at Risk du portefeuille,
- les stress scénarios,
- le suivi de la consommation, de l'enveloppe de risque,
- la valeur mark to market du portefeuille,
- la volatilité du portefeuille.

La Caisse régionale possède des limites complémentaires en termes de stop-loss et de volatilité.

1. Indicateurs

1.1 La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois (méthode E-varisk Amundi).

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à "1 mois" suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est

donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le back-testing implique de comparer la Value at Risk 99 % - 1 mois calculée en début de mois avec le rendement du portefeuille (portefeuille identique à celui du début de mois) en fin de mois.

Le test est effectué sur le mois écoulé.

La VaR du portefeuille est présentée comparée aux autres Caisses régionales lors des Comités de gestion actif passif.

1.2 Les stress scénarios

La mesure du risque en stress test

Ces calculs des scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec des économistes ;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Les cinq stress scénarios de la norme Groupe sont :

- **stress 1** : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987,
- **stress 2** : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994,
- **stress 3** : le stress historique de 1998, correspondant à la crise russe d'août 1998,
- **stress 4** : le stress hypothétique "Resserrement de la liquidité" (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs),
- **stress 5** : le stress hypothétique "Reprise économique" (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).

Un sixième stress scénario simule des conditions "catastrophes" concomitantes sur chaque classe d'actifs :

- taux : choc (en bp) x sensibilités,
- monétaire : 0 %,
- actions : - 35 %,
- FCPR : - 35 %,
- alternatif : - 10 %,
- convertibles : - 14 %.

Les stress scénarios sont présentés comparés aux autres Caisses régionales, lors des Comités de gestion actif passif.

1.3 Les indicateurs complémentaires

Pour l'année 2013, le stop-loss général a été fixé à 24,7 M€, correspondant à une limite maximum de volatilité de 4,50 %.

IV. EXPOSITION : ACTIVITÉS DE MARCHÉ (VALUE AT RISK)

La politique de gestion prudente a généré en 2013 une volatilité très maîtrisée de 1,00 % pour une limite maximum de 4,50 %. Le stop-loss général est respecté à fin 2013.

À fin septembre 2013 (dernier calcul groupe disponible), la VaR de notre Caisse régionale s'élève à 7,1 M€, soit 1,21 %. À la même date, la CVaR (Var conditionnelle, mesure la perte moyenne du portefeuille au-delà de la VaR par rapport à son objectif) se montait à 8,1 M€ (1,39 %).

V. RISQUE ACTION

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée au risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage.

2. Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 31/12/2013 (dernier calcul groupe disponible), l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action et FCPR est de 44,4 M€ et les plus-values latentes sont de 10,4 M€.

Cf. note 6.43 sur les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) + gains et pertes latents.

Gestion du bilan

I. LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Chaque année, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définit la politique financière dans les différents domaines : prise de participations, gestion des excédents de fonds propres, gestion de la liquidité et gestion du risque de taux d'intérêt global.

Pour la gestion des EFP, il définit des limites de risques et de volatilité, notamment des limites de perte potentielle maximum mesurée en Value at Risk, des limites de stress scénario adverse globales et par classe d'allocation, des stop-loss ainsi que des seuils d'alerte.

En matière de gestion de la liquidité court terme, le Conseil fixe des limites d'endettement CT et de transformation ainsi que des limites de stress. Pour le refinancement MLT, il fixe des limites de concentration d'échéances et de risque de prix.

En matière de risque de taux d'intérêt global, il fixe également des limites dans le but d'encadrer l'impact du risque de taux sur le PNB, le résultat et les fonds propres.

Sur l'ensemble des composantes de la gestion financière, un reporting mensuel est fait au Comité financier et trimestriellement au Conseil d'administration. Un suivi du respect des limites est transmis trimestriellement à Crédit Agricole SA.

L'évolution de la VaR et de la CVaR au cours de l'année 2013 peut être synthétisées comme suit :

	31/12/2012		31/03/2013		30/06/2013		30/09/2013		31/12/2013	
	M€	%								
VaR	7,6	1,35	7,7	1,32	7,3	1,25	7,1	1,21	7,46	1,41
CVaR	8,7	1,55	8,8	1,51	8,3	1,43	8,1	1,39	8,54	1,23

Source : Questionnaire risques de marché CA.sa.

Sur l'année 2013, la VaR et la CVaR ont connu globalement un léger recul suite à la baisse de la poche actions.

Cf. note 3.2 (instruments dérivés de transaction).

II. LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

1. Objectifs et politique

Le risque de taux d'intérêt global est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("Trading Book").

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif la maîtrise du risque et le respect du cadre et des limites fixés par les instances concernées.

2. Gestion du risque

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité gestion actif passif décide des actions stratégiques à mener, le Comité financier valide les actions tactiques, le service Gestion financière calcule le risque de taux et exécute les actions de couverture.

Crédit Agricole SA vérifie trimestriellement les saisies et la cohérence du risque de taux de la Caisse régionale. Des audits internes sont également réalisés.

3. Méthodologie

Pour la gestion de son risque de taux, la Caisse régionale Centre Loire utilise le logiciel du Groupe Cristaux 2. Le calcul des gaps est effectué par la Caisse régionale de façon mensuelle à partir de données traitées en central par Crédit Agricole SA ainsi que par des intégrations manuelles effectuées par la Caisse régionale.

Les gaps synthétiques ressortis sont composés de gaps taux fixe, gaps inflation, gap fixing.

Le gap taux fixe est issu de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixe (emplois tels que les crédits clientèle).

Le gap inflation est issu de la comparaison entre les passifs indexés sur l'inflation (Livret A, CSL...) et les emplois indexés sur l'inflation.

Les limites en gaps appliquées sur le gap synthétique en approche statique ont pour but d'encadrer le risque de taux. Elles correspondent à la position maximale de gaps à l'actif ou au passif que peut prendre la Caisse régionale sur chaque échéance.

Les limites de sensibilité visent à limiter l'impact en PNB d'une évolution défavorable des taux nominaux et/ou de l'inflation :

- limitation de la sensibilité du gap synthétique en cas de variation de taux de +/- 200 bps à 5 % du PNB d'activité budgété sur les 2 premières années et à 4 % sur les années suivantes (jusqu'à 10 ans),
- limitation à 10 % des fonds propres de l'impact en PNB actualisé d'un choc de +/- 200 bps du gap synthétique sur 30 ans.

Un seuil d'alerte égal à 75 % de ces limites globales est fixé.

4. Exposition

Au 31 décembre 2013, l'exposition de la Caisse régionale Centre Loire à une variation des taux d'intérêt mesurée à partir du gap synthétique est de :

En millions d'euros	2015	2016-2019	2020-2023	2024-2034
Gap synthétique de gestion	- 98	- 399	- 183	- 187
Limites	- 921	- 737	- 737	

Au 31 décembre 2013, Centre Loire n'enregistre pas de dépassement de ses limites globales :

- l'impact en PNB d'un choc de taux de + 200 bps sur les 12 prochains mois est de - 6,7 M€, soit une sensibilité sur PNB de 1,8 % pour une limite de 5 %,
- l'impact en PNB actualisé d'un choc de + 200 bps sur 30 ans est de 73,2 M€, soit une sensibilité sur fonds propres de 6,1 % pour une limite de 10 %.

- Fonds propres prudentiels 2013 consolidés = 1 206 M€.
- PNB d'activité budgété 2013 = 368 M€.

III. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de retrait en liquide, attendues ou inattendues, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité. Autrement dit, cela désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1. Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- le règlement CRBF n° 88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité intervient lorsque la Caisse régionale est dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Il se matérialise par un manque, une insuffisance et/ou des difficultés pour obtenir les ressources nécessaires et suffisantes pour l'adossement de ses emplois. Ainsi, la gestion du risque de liquidité et de financement consiste à s'assurer de l'équilibre de son bilan de liquidité à horizon court terme et moyen long terme

2. Gestion du risque

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité de gestion actif passif décide des actions stratégiques à mener et le Comité financier valide les actions tactiques. Le service Gestion financière calcule le besoin et le risque de liquidité et exécute les actions de refinancement.

L'exposition au risque de liquidité est mesurée d'une part par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse régionale s'assure, à travers ce ratio, de disposer des liquidités nécessaires pour faire face à ses exigences. D'autre part, en conséquence aux leçons tirées de la crise financière, le Groupe Crédit Agricole a développé un modèle interne de gestion de la liquidité qui se traduit par un couple de limites de refinancement (volume maximal, profil minimal) calibrées de telle sorte qu'il permet à la Caisse de résister à trois types de scénarios de stress :

- résistance d'une durée de deux semaines face à un scénario de crise à la fois systémique et idiosyncratique ;

- résistance d'une durée d'un mois face à un scénario de crise idiosyncratique ;
- résistance d'une durée de 12 mois face à un scénario de crise systémique.

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose ainsi sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Une gestion dynamique qui se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de titres de créances négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA). La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales, avances spécifiques (CRH, CACB, SFEF...).

Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central du Groupe, assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

3. Conditions de refinancement en 2013

La politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne menée depuis 2011, qui consiste à se substituer au marché interbancaire et à prêter de la liquidité aux banques, a maintenu les taux monétaires bas en 2013. Afin de rétablir la confiance sur le marché interbancaire et permettre aux banques de prêter aux entreprises, près de 1 000 Mds € ont été prêtés aux banques. En effet, afin de rétablir la confiance sur le marché interbancaire, la BCE est intervenue à travers plusieurs mécanismes, dont les principaux sont l'injection de près de 1 000 Mds € de liquidité et l'abaissement de son taux directeur à 0,25 % le 7 novembre 2013, suite à un niveau de taux d'inflation annuel en zone euro à 0,7 %, loin de l'objectif ciblé par la BCE de 2 %.

À titre d'exemple, la moyenne de l'Euribor 3 mois en 2013 est de 0,22 % contre 0,57 % en 2012.

La Caisse régionale refinance une partie de ses besoins sur des durées inférieures à un an. Elle le fait dans le cadre d'une limite de refinancement court terme ou LCT encadrant l'encours maximal d'endettement court terme de la Caisse régionale. Calibrée de manière à garantir une situation excédentaire en liquidité à horizon d'un an dans un contexte de marché stressé, elle constitue un outil essentiel dans la politique de refinancement de la Caisse régionale et dans la gestion du risque de liquidité. Aussi, afin de garantir des bonnes conditions de refinancement, la Caisse régionale respecte un profil minimal de refinancement correspondant aux durées admises pour le refinancement court terme. Cette seconde limite permet d'éviter les concentrations d'échéances des emprunts CT et par la même occasion de minimiser le risque d'illiquidité.

La consommation moyenne de la LCT pour l'année 2013 s'élève à 71 %.

La Caisse régionale s'appuie sur une diversité de ses sources de financement et d'un programme d'émission pour financer sa dette long terme (ressources spécifiques CACB, SFH, BEI consenties par Crédit Agricole SA à la Caisse régionale, emprunts blancs LT, dette subordonnée, des avances venant couvrir le déficit épargne-avances...). Comme pour le refinancement court terme, la Caisse régionale dispose de limites long terme encadrant les tombées de dette moyen et long terme.

4. Méthodologie

Les indicateurs utilisés dans la gestion du risque de liquidité sont :

- le ratio de liquidité à 1 mois : la Caisse régionale respecte le seuil réglementaire minimum de 100 % ;
- les limites court terme et moyen long terme. Ces limites sont développées dans le cadre de la gestion de liquidité par le modèle interne du Groupe Crédit Agricole. Ce modèle de gestion en méthode avancée a été adopté par le Groupe au détriment de la méthode standard du ratio de liquidité réglementaire à 1 mois (après homologation de la méthode avancée). Le modèle interne après validation par la Commission bancaire permettra une gestion plus dynamique de la liquidité ;
- un tableau des coûts de refinancement ainsi qu'un tableau des flux à 7 jours sont remontés trimestriellement à Crédit Agricole SA pour une déclaration à l'Autorité de contrôle prudentiel ;
- les résistances aux différents stress de liquidité (idiosyncratique, systémique, global).

5. Exposition

5.1 Ratio de liquidité

Définition du coefficient de liquidité

Ratio à un mois, dont le niveau minimal est fixé à 100 %. Ce ratio est construit en fonction d'une estimation du degré de liquidité ou d'exigibilité des emplois, des ressources et des engagements hors bilan. Il prend en compte également les possibilités de financement des établissements sur le marché interbancaire et intègre dans le calcul les fonds propres ainsi qu'une fraction des créances à plus d'un mois d'échéance éligibles aux interventions de l'institut d'émission. Au 31/12/2013, le coefficient de liquidité à un mois de la Caisse régionale Centre Loire est de 119,61 % contre 141,53 % un an auparavant. Des éléments exceptionnels liés à des opérations internes groupe ont amené les Caisses à augmenter leurs engagements financiers de façon temporaire.

Conformément à l'arrêté du 5 mai 2009, Centre Loire a révisé au 30 juin 2010 son mode de calcul du ratio avec une meilleure prise en compte de la qualité économique dans les pondérations utilisées. Compte tenu de son nouveau périmètre, les seuils des accords de refinancement ont été rehaussés.

De nouvelles mises à jour, conduites par l'Autorité de contrôle prudentiel sur le coefficient de liquidité à 1 mois, ont fait l'objet d'une publication sur le site de l'ACP le 8 août dernier et ont été appliquées à la Caisse régionale depuis le 1 novembre 2011.

5.2 La limite court terme

La limite court terme encadre le volume maximal d'endettement à 12 mois. Elle est révisée chaque semestre et validée par le Conseil d'administration de CA.sa. Elle tient compte de la situation de liquidité du Groupe et des conditions de liquidité sur le marché interbancaire.

Au 31/12/2013, la Caisse régionale Centre Loire a une limite court terme ferme de 1,613 M€ qu'elle utilise à hauteur de 79 %.

5.3 Stress de liquidité

Les stress de liquidité visent à garantir que la Caisse régionale Centre Loire maintienne une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise tel que la fermeture du marché interbancaire, décollecte importante, mobilisation des réserves de liquidité. Centre Loire respecte tous ses stress de liquidité en 2013.

Concernant le stress idiosyncratique (stress portant uniquement sur le Groupe Crédit Agricole), Centre Loire résiste 3 mois en mobilisant ses réserves de liquidités pour une limite groupe à 1 mois.

5.4 Émissions

Dans le cadre de son refinancement, notre Caisse régionale bénéficie au 31/12/2013 d'un total de 1185 M€ d'avances spécifiques, 2 142 M€ d'emprunts blancs auprès de CA.sa, et auprès de notre clientèle de 11 M€ de CDN ainsi que 46 M€ de BMTN.

Les avances spécifiques sont consécutives aux garanties données par notre Caisse régionale aux émissions du Groupe (Société de financement de l'habitat, Caisse de refinancement de l'habitat, Société de financement de l'économie française).

IV. POLITIQUE DE COUVERTURE

La couverture en juste valeur est utilisée à Centre Loire dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF...) et avec des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits clientèle...);
- la couverture du risque inflation avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à composante inflation (CSL, LDD...).

Cf. note 3.4 – Couverture des risques de flux de trésorerie et couverture de juste valeur (instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels).

Risques opérationnels

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les objectifs principaux de la politique de gestion des risques opérationnels sont les suivants :

- limiter la montée des risques,
- optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels,
- satisfaire au contexte réglementaire,
- organiser le dispositif de gestion du risque opérationnel.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- la diffusion d'une culture de vigilance du risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale,
- la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels,
- la mise en place de limites et seuils au-delà desquels la Caisse régionale doit prendre des mesures appropriées pour atténuer les pertes, réintégrer les limites et définir ainsi le risque acceptable résiduel,
- le réexamen périodique des stratégies de limitation en fonction de l'environnement économique, d'événements internes à la Caisse régionale (fusion, migration informatique, réorganisation, externalisation ou filialisation d'activité, etc.).

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole SA et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Le tableau de bord trimestriel reprend les éléments suivants :

- coût du risque pour la période,
- indicateurs de suivi de la fraude,
- fraude interne/fraude externe,
- fraude monétique,
- fraudes déjouées,
- indicateurs de risques,
- cartes et porteurs,
- dommages aux agences,
- risque frontière crédit,
- réclamations clientèle/assignations/médiateur,
- virements et prélèvements,
- alertes de la période,
- faits marquants de la période,
- plans d'actions issus de la cartographie annuelle.

III. MÉTHODOLOGIE

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre, d'une part, sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes et, d'autre part, sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi, les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole SA afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre

les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Par lettre du 24 décembre 2007, le secrétariat général de la Commission bancaire nous a fait connaître la décision prise par le Collège de la commission, en date du 20 décembre, sur l'homologation du dispositif Bâle 2 du Groupe Crédit Agricole.

À l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

IV. EXPOSITION

Année de collecte	Total 1 - Fraude interne	Total 2 - Fraude externe	Total 3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Total 4 - Clients, produits et pratiques commerciales	Total 5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques	Total 6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Total 7 - Exécution, livraison et gestion des processus
2005	0 %	16 %	0 %	2 %	5 %	0 %	77 %
2006	0 %	21 %	0 %	7 %	1 %	0 %	70 %
2007	0 %	14 %	0 %	46 %	2 %	0 %	38 %
2008	15 %	13 %	0 %	11 %	2 %	0 %	60 %
2009	0 %	13 %	0 %	25 %	1 %	0 %	60 %
2010	0 %	14 %	1 %	3 %	2 %	0 %	80 %
2011	0 %	14 %	9 %	15 %	2 %	0 %	61 %
2012	1 %	24 %	2 %	4 %	3 %	2 %	65 %
2013	0 %	17 %	3 %	3 %	1 %	0 %	76 %

Principaux constats :

- augmentation de la fraude par remises de chèques falsifiés puis émission de virements BAM,
- la mise en œuvre des mesures de protection du client et de l'évaluation de la compétence clients a permis de diminuer le risque sur les pratiques commerciales,
- la bascule sur le nouveau système d'information NICE n'a pas donné lieu à l'évolution de pertes significatives.

V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Un état de la collecte des incidents est établi annuellement et transmis au responsable des assurances pour le compte de l'entité à des fins d'analyse par rapport aux polices d'assurance. Des indicateurs sont définis annuellement concernant notamment le montant des pertes avérées, les sinistres monétiques, la perte de dossiers et contrats et le défaut de conseil : ces indicateurs sont présentés trimestriellement au comité ROP dédié et doivent donner lieu à des plans d'actions en cas de dépassement des limites fixées.

Par ailleurs, des plans d'actions sont définis trimestriellement lors de la détection d'incidents significatifs (> 150 k€) ou récurrents.

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Au 01/01/2013

Préjudice total de l'hypothèse de la CR	36 395 012
Garantie Camca	36 395 012
Taux d'assurabilité	100,00 %
Franchise des contrats	1 142 820
Rétention Camca	4 000 000
Franchise	5 142 820
Plafond	128 617 250
Taux de couverture Bâle 2	100,00 %

RISQUES JURIDIQUES

La Caisse régionale a provisionné pour risque 15 nouveaux dossiers d'assignation de clients en 2013 pour un montant total de 3 034 378 € et elle a procédé à 9 clôtures de dossiers de litiges ayant entraîné une reprise de provision de 313 023 €.

3 dossiers ont donné lieu à une condamnation définitive de la Caisse pour une somme totale de 10 500 € et 13 dossiers ont fait l'objet d'une transaction ayant abouti à une indemnisation client pour une somme totale de 84 047 €.

Risques de non-conformité

Centre Loire a mis en place les moyens nécessaires pour assurer ses obligations en matière de conformité avec notamment un service Conformité, déontologie et sécurité financière spécialement dédié à ce domaine. Ce service est rattaché au RCPR (responsable du Contrôle permanent et des risques).

Le responsable de la conformité dispose d'un droit de regard et d'investigation important pour mener à bien sa mission. Il peut, le cas échéant, solliciter une mission d'audit. Il est membre de plusieurs instances qui traitent des aspects de conformité et de déontologie (Comité de conformité, d'audit et des comptes, de contrôle interne, clients multicanal,...). Il rend compte aux organes délibérant et exécutif.

En 2013, les contrôles effectués par le responsable de la conformité ont porté sur l'ensemble des points figurant au plan de contrôle du service. Ce dernier fait partie du plan de contrôle permanent de la Caisse régionale et sont intégrés dans l'outil Scope mis à la disposition des Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les points abordés dans ce plan portent principalement sur les thèmes suivants :

- la réglementation AMF (procédure d'abus de marché, initiés permanents et personnes sensibles, la mise en œuvre de la MIF...),
- le règlement CRBF 97 02 (nouvelle activité, nouveau produit, PSEE...)
- les risques de non-conformité,
- la lutte anti-blanchement,
- la fraude interne et externe,
- la CNIL,
- le règlement intérieur de la Caisse régionale.

Sur l'ensemble des contrôles réalisés, le taux de conformité est de 83 % au 4^e trimestre 2013.

Au cours de l'année 2013, les axes de travail ont notamment porté sur :

- la mise en conformité des entrées en relation avec la poursuite de la mise à jour des dossiers clients personnes physiques et le lancement de la mise à jour des dossiers des clients personnes morales et personnes physiques professionnels et notamment les dossiers identifiés en "vigilance renforcée",
- la réalisation des contrôles sur le respect des règles de commercialisation des nouveaux produits ou services,
- la protection de la clientèle avec notamment la réalisation d'une mission d'audit sur ce thème avec la mise en œuvre d'un plan d'action sur 2014,
- l'adaptation et la transposition des outils de suivi suite à la bascule informatique de l'ensemble de notre système d'information,
- l'amélioration de l'outil "vente personnalisée" qui favorisera son utilisation par les équipes commerciales,
- face à l'évolution des techniques de fraude, la Caisse régionale a poursuivi l'adaptation de ses procédures et des moyens en œuvre,
- la poursuite de l'amélioration de nos process dans le cadre de la sécurité financière.

4 - L'évolution des filiales et participations

Événements de l'année 2013

Au niveau du Groupe Crédit Agricole CTCAM

Dans le cadre de la création d'une filiale unique du Crédit Agricole dans les métiers de la protection des biens et des services, une augmentation de capital de 10 M€ a été approuvée afin de doter CTCAM des moyens nécessaires à son développement et de permettre aux Caisses régionales non actionnaires d'entrer dans le capital.

Les Caisses régionales actionnaires ont participé à cette augmentation de capital à hauteur de 5 M€. À ce titre, Centre Loire a procédé à la souscription de 8 actions supplémentaires pour un montant de 161 k€.

Après cette opération, la participation de Centre Loire dans CTCAM est passée de 1,76 % (43 actions) à 1,61 % (51 actions) pour une valeur comptable de 958 k€.

Sacam Immobilier

Dans le cadre de la création d'une filière immobilière au niveau du Groupe "Crédit Agricole Immobilier", Centre Loire a participé à :

- une augmentation de capital de CA Immobilier pour un montant de 3,7 M€,
- une augmentation de capital de la SAS Logiciel immobilier via sa filiale SAS Centre Loire immobilier pour un montant de 130 k€.

CA-Titres

Conformément aux statuts qui prévoient périodiquement un réajustement de la répartition des parts sociales entre les Caisses régionales, Centre Loire a acquis 26 874 parts sociales pour un montant de 116 364,40 €.

Après cette opération, la participation de Centre Loire dans CA-Titres est de 2,12 % pour une valeur comptable de 624 k€.

C2MS

Centre Loire a augmenté sa participation dans C2MS (centre monétique commun à toutes les Caisses régionales). Cette augmentation s'est faite par l'acquisition de 4 035 actions de 10 €, soit 40 350 €.

Participations hors Groupe

PME France Régions Investissement 3

Dans le cadre de la politique d'accompagnement du développement local, Centre Loire participe à hauteur de 2 M€ dans un nouveau FCPR "PME France Régions Investissement 3" dont l'objectif est l'investissement en capital développement des PME locales.

- 200 titres valorisés à 10 000 €, soit un engagement de 2 M€.

Sodicar

Dans le cadre d'un projet visant à développer la microfinance à Madagascar, Centre Loire détient une participation dans Sodicar de 12 k€ (25 %).

5 - Les perspectives 2014

L'année 2013 restera marquée par un contexte économique difficile : croissance de l'activité économique quasi nulle, défaillance d'entreprise en augmentation sensible et hausse importante des prélèvements fiscaux et sociaux. Pour Centre Loire, elle sera à la fois celle de notre migration informatique sur le nouveau système d'information commun aux 39 Caisses régionales qui aura mobilisé beaucoup d'énergie mais également une année d'activité commerciale soutenue dans ce contexte particulier.

L'année 2014 s'annonce meilleure d'un point de vue économique avec le retour d'une croissance, bien que modeste, et l'opportunité de tirer partie des investissements réalisés.

Centre Loire entend poursuivre et développer sa présence auprès de ses clients et sociétaires pour les accompagner dans tous leurs besoins bancaire, d'assurance et immobilier et ainsi contribuer au développement de nos territoires. Notre ambition est un développement équilibré tant en collecte pour réduire notre dépendance vis-à-vis des marchés financiers qu'en crédit pour poursuivre le financement de l'économie régionale.

En 2014, Centre Loire va poursuivre la mise en œuvre de son projet d'entreprise et continuera à respecter ses engagements et ses valeurs. Notre entreprise mutualiste compte désormais plus d'un client sur deux sociétaires et nous entendons faire progresser cette valeur en 2014. Nous allons poursuivre le déploiement de notre nouveau concept d'agence Agora engagé depuis 2 ans et ainsi continuer la rénovation de nos agences et améliorer l'accueil de nos clients.

Notre ambition est de progresser dans la réponse aux attentes de nos clients afin d'en améliorer la satisfaction.

Ainsi, en 2014, Centre Loire entend jouer pleinement son rôle au service du développement de ses territoires en renforçant sa présence aux côtés de ses clients dans une démarche de qualité.

6 - Résultats financiers du Crédit Agricole Centre Loire au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
1 - Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	56 119	56 119	56 119	56 119	56 119
- Nombre de titres existants	14 029 628	14 029 624	14 029 628	14 029 628	14 029 628
2 - Résultat global des opérations effectives					
- Chiffres d'affaires	711 309	668 634	672 699	667 989	668 164
- Résultat avant impôt, amortissements et provisions	151 311	149 172	160 082	138 750	170 105
- Impôts sur les bénéfices	41 019	42 197	29 631	50 566	55 702
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	76 514	91 566	95 273	85 073	86 194
- Montant des excédents distribués	6 926	8 942	9 275	8 094	8 048
3 - Résultat des opérations réduits à 1 titre					
- Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	7,87	7,64	9,31	7,43	8,17
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	5,45	6,53	6,79	6,29	6,14
- Intérêt net versé à chaque part sociale (en euros)	0,131	0,130	0,136	0,104	0,088
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'investissement (en euros)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'associé (en euros)	1,44	1,96	2,03	1,81	1,84
4 - Personnel					
- Nombre de salariés au 31 décembre	2 060	1 938	1 934	1 950	1 923
- Montant de la masse salariale	68 962	66 513	65 238	69 399	68 679
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 035	4 056	1 843	2 170	3 362

DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES

au 31/12/2013

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pierre DERAJINSKI

Directeur général,



COMPTES CONSOLIDÉS

au 31/12/2013

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Centre Loire en date du 14 février 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2014

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Intérêts et produits assimilés	4.1	469 379	494 790
Intérêts et charges assimilées	4.1	244 555	277 632
Commissions (produits)	4.2	202 285	186 147
Commissions (charges)	4.2	24 437	23 186
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 220	1 917
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.3	6 186	- 25 907
Produits des autres activités	4.5	615	3 437
Charges des autres activités	4.5	3 563	1 939
Produit net bancaire		408 130	357 627
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	208 644	209 913
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	11 638	11 858
Résultat brut d'exploitation		187 848	135 856
Coût du risque	4.8	- 37 503	- 5 807
Résultat d'exploitation		150 345	130 049
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 401	219
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts		149 944	130 268
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 51 293	- 54 672
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		98 651	75 596
Participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat net – part du Groupe		98 651	75 596

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Résultat net - part du Groupe			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		4 338	15 681
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 1 099	- 2 328
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		3 239	13 353
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du Groupe	4.11	3 239	13 353
Résultat net - part du groupe		98 651	75 596
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe		101 890	88 949
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		101 890	88 949

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue La Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue La Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de Bourse des titres Crédit Agricole SA, le coût de revient de l'action Crédit Agricole SA dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole SA.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole SA et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En

l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incensibles comme :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole SA. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au

paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ont été les suivants :

- constatation d'une dépréciation de 12 815 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros par action, et la valeur déterminée pour le test de dépréciation, soit 13,64 euros par action,
- reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 5 941 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres, soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de - 18 756 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater.

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Caisse, banques centrales	6.1	51 033	51 155
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	40 161	43 463
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	9 746	17 688
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	1 186 190	1 138 091
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.4	386 260	409 132
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.4	11 130 281	11 217 187
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 771	32 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8	263 583	213 349
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	43 894	42 487
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	238 728	249 880
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéficiaires différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.12	668	726
Immobilisations corporelles	6.13	72 804	65 833
Immobilisations incorporelles	6.13	1 857	1 663
Écarts d'acquisition			
Total de l'actif		13 440 976	13 482 751

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	2 834	4 513
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	40 273	56 145
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	7 432 866	7 641 896
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	3 890 861	3 794 353
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	58 639	40 285
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 4 126	10 352
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	6 755	15 412
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	176 793	179 075
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	52 517	46 769
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.19	33 229	33 225
Total dettes		11 690 641	11 822 025
Capitaux propres		1 750 335	1 660 726
Capitaux propres - part du Groupe		1 750 335	1 660 726
Capital et réserves liées		458 908	458 074
Réserves consolidées		1 179 889	1 117 408
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12 887	9 648
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés"			
Résultat de l'exercice		98 651	75 596
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total du passif		13 440 976	13 482 751

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Part du Groupe							Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Total capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2012	243 483	201 754	1 132 881	- 2 518	- 1 187	0	1 574 413	1 574 413
Augmentation de capital	12 837		0			0	12 837	12 837
Dividendes versés en 2012			- 15 473			0	- 15 473	- 15 473
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 837	0	- 15 473	0	0	0	- 2 636	- 2 636
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0	15 681	- 2 328		13 353	13 353
Résultat au 31/12/2012			0			75 596	75 596	75 596
Capitaux propres au 31 décembre 2012	256 320	201 754	1 117 408	13 163	- 3 515	75 596	1 660 726	1 660 726
Affectation du résultat 2012			75 596			-75 596		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	256 320	201 754	1 193 004	13 163	- 3 515	0	1 660 726	1 660 726
Augmentation de capital	834		0			0	834	834
Dividendes versés en 2013			- 12 974			0	- 12 974	- 12 974
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	834	0	- 12 974	0	0	0	- 12 140	- 12 140
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0	4 338	- 1 099	0	3 239	3 239
Résultat au 31/12/2013			0			98 651	98 651	98 651
Autres variations ⁽²⁾			- 141			0	- 141	- 141
Capitaux propres au 1^{er} décembre 2013	257 154	201 754	1 179 889	17 501	- 4 614	98 651	1 750 335	1 750 335

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Une variation d'un montant de - 141 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Centre Loire y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées et des immobili-

lisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Résultat avant impôts	149 944	130 268
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 639	11 858
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	43 337	29 717
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	395	- 219
Résultat net des activités de financement	1 847	1 843
Autres mouvements	- 14 247	626
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	42 971	43 824
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 191 532	257 917
Flux liés aux opérations avec la clientèle	151 616	- 162 040
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 67 146	- 178 105
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	14 335	- 15 410
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	- 64 301	- 29 129
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 157 028	- 126 767
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	35 887	47 325
Flux liés aux participations ⁽¹⁾	- 8 645	23
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 19 205	- 17 790
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 27 850	- 17 767
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	- 12 140	- 2 636
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 843	- 1 843
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 13 983	- 4 479
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 5 946	25 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 24 983	- 50 062
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	51 138	46 414
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	- 76 121	- 96 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	- 30 929	- 24 983
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	51 027	51 138
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	- 81 956	- 76 121
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	- 5 946	25 079

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Centre Loire s'élève à 8 645 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisitions de participations : - 130 milliers d'euros,
- souscriptions de capital : - 8 526 milliers d'euros,
- cessions de participations : 11 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Centre Loire à ses actionnaires, à hauteur de 12 974 milliers d'euros pour l'année 2013.

CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable créée le 1^{er} janvier 1995, régie par le livre V du Code monétaire et financier, livre V du Code rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8 allée des Colèges, 18920 Bourges Cedex 9.

Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

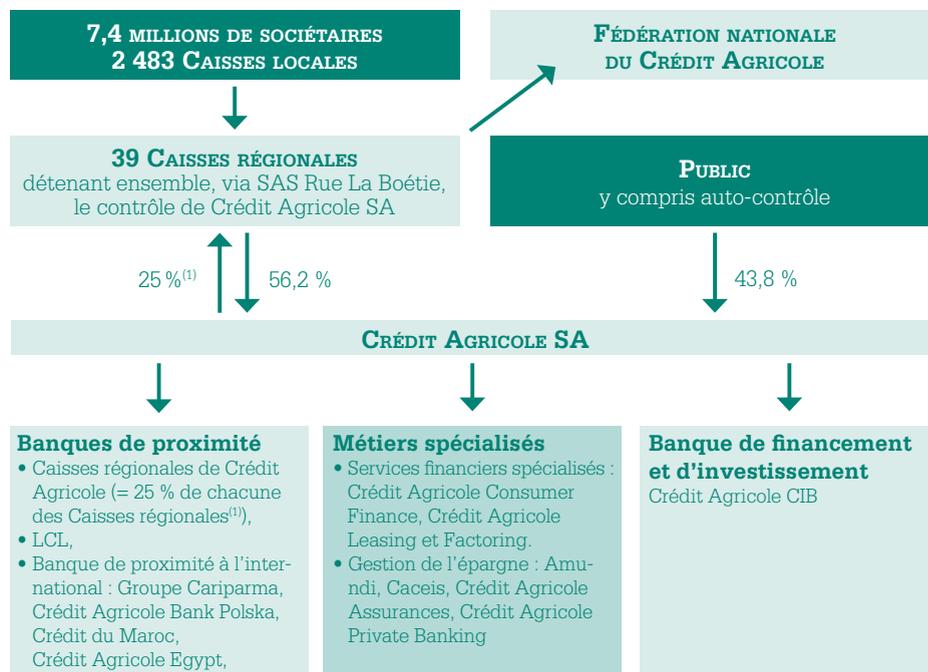
Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 6 022 703 actions propres, soit 0,24 %.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % de la Caisse régionale au travers de la détention globale des Certificats coopératifs d'associés.

Organisation du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole SA

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole SA, l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales ainsi que leurs filiales.



Activités et filiales spécialisées : Crédit Agricole Capital Investissement & Finance, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Éditions, Crédit Agricole Cards & Payments au 31/12/13

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des États financiers.

Relations internes au Crédit Agricole

• Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées par Crédit Agricole SA, elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

• **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

• **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

• **Opérations en devises**

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

• **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

• **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

• **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole SA consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290 % (CCI) ou 370 % (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole SA.

À travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en fonds propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant. La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole SA réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole SA.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales et, par conséquent, il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'im-

mobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole SA et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole SA.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

• **Informations relatives aux parties liées**

Les parties liées à la Caisse régionale de Centre Loire sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du Comité de direction

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables

dans le Groupe, jugements et

estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	5 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	5 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	4 mars 2013 (UE n° 183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n° 301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre) et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'application de ces nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation ;
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013) ;

- l'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 "Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers") au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{er} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : consolidation des états financiers, IFRS 11 : partenariat et IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	4 avril 2013 (UE n°313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

La Caisse régionale Centre Loire n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

• Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;

- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes.

• Les instruments financiers évalués à la juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

• Les participations non consolidées

Elles peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par la Caisse régionale Centre Loire selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

• Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si

les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

• Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme,...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

• Les dépréciations des créances irrécouvrables

La valeur des postes "Prêts et créances" est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui

pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sains est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

• Les provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2013,

- les provisions épargne logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

• Les actifs d'impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

• Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification, soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

• Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat/ affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, la Caisse régionale Centre Loire a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour des EMTN.

Ces titres de créances sont des instruments hybrides comprenant plusieurs dérivés incorporés dont l'évaluation est complexe.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark to market.

• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Centre

Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale Centre Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

• Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale Centre Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale Centre Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test

de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole SA,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole SA,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole SA...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole SA enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

• Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale Centre Loire n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

• Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur et, ultérieurement, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Concernant Crédit Agricole Centre Loire, la prise en compte de l'étalement dans le temps des coûts et produits de transaction au sein du taux d'intérêt effectif n'a pas été réalisée car elle n'est pas jugée comme ayant un impact significatif sur le résultat.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

• *Dépréciations sur base individuelle*

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

• *Dépréciations sur base collective*

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Centre Loire a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les

caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

• *Autres dépréciations sur base collective*

Par ailleurs, la Caisse régionale Centre Loire a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts sont la filière LBO, céréales, professionnels de l'immobilier, secteur industriel - automobile, boulangerie, hôtel-bar-restaurant, et agriculture.

• *Restructurations de créances*

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

• *Encours en souffrance*

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

• *Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)*

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de

logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole SA accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

• **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• **Titres au passif**

• *Distinction dettes - capitaux propres*

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

• Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

• Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur.

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait dans le cadre d'une couverture de juste valeur :

- la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

Pour une couverture de juste valeur, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur, postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

• Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale Centre Loire considère que la meilleure indication de la juste valeur est la

référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• Juste valeur des dérivés

La Caisse régionale Centre Loire intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

• Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

• Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale Centre Loire retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes, et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

"Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Centre Loire, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile."

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Centre Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

• Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

• Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

• Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale Centre Loire identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations, sont, le cas échéant, actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale Centre Loire a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement souscrits par les clients de la Caisse régionale et collectés pour le compte de Crédit Agricole SA. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

• Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

• Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

La Caisse régionale Centre Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par Predica et Adicam dans des contrats d'assurance. Par ailleurs, un contrat souscrit auprès d'Axa (prestations définies au sens de l'article 39 du CGI) permet de couvrir les engagements de retraite de certains salariés de la Caisse régionale issus de la fusion entre les Caisses régionales du Loiret, du Cher et de la Nièvre survenue en 1995.

• Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

• Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

• Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récu-

pérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la

Caisse régionale Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

• Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole SA applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Centre Loire. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement	
Second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

• Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;

c) les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soit respecté :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

• Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Centre Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale Centre Loire dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

• Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894 qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office national du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Centre Loire, représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

• Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Centre Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

• Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

• Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale Centre Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans

les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, la Caisse régionale Centre Loire constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un "écart d'acquisition" complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

• Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Informations significatives de l'exercice

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés incluent les 91 Caisses Locales affiliées à la Caisse régionale Centre Loire.

Caisse	Adresse	Code postal	Ville
Argent-sur-Sauldre	27, avenue Nationale	18410	Argent-sur-Sauldre
Artenay	22, rue d'Orléans	45410	Artenay
Aubigny-sur-Nère	13, rue Cambournac	18700	Aubigny-sur-Nère
Baugy	14, rue Saint-Martin	18800	Baugy
Beaugency	26, place du Martroi	45190	Beaugency
Beaune-la-Rolande	12 bis, Mail Est	45340	Beaune-la-Rolande
Bellegarde	5, rue Demersay	45270	Bellegarde
Bourges Littré	18, rue Littré - BP 187	18000	Bourges
Bourges Marronniers	4-6, rue Émile Martin	18000	Bourges
Bourges Nord	38-40, rue de Turly	18000	Bourges
Briare - Bonny	8, place de la République	45250	Briare
Brinon-sur-Beuvron	Place du Bourg	58420	Brinon-sur-Beuvron
Château-Chinon	10 bis, route de Nevers	58120	Château-Chinon
Châteaumeillant	11, place Saint-Blaise	18370	Châteaumeillant
Châteauneuf - St-Benoît	10, rue de la Vrillière	45110	Châteauneuf-sur-Loire
Châteauneuf-sur-Cher	Grande Rue	18190	Châteauneuf-sur-Cher
Château-Renard	Place du Château	45220	Château-Renard
Châtillon-Coligny	7, place Montmorency-Luxembourg	45230	Châtillon-Coligny
Châtillon-en-Bazois	Rue du Docteur Duret	58110	Châtillon-en-Bazois
Châtillon-sur-Loire	1, place des Victoires	45360	Châtillon-sur-Loire
Clamecy	Avenue de la République	58500	Clamecy
Cléry-St-André	144, rue du Maréchal Foch	45370	Cléry-St-André
Corbigny	13, avenue Saint-Jean	58800	Corbigny
Cosne-sur-Loire	15, square Gambon	58200	Cosne-Cours-sur-Loire
Courtenay	Place du Mail	45320	Courtenay
Culan	Place du Champ de foire	18270	Culan
Decize	17, quai de Loire	58300	Decize
Donzy	Boulevard d'Osmond	58220	Donzy
Dun-sur-Auron	1, place Gustave Vinadelle	18130	Dun-sur-Auron
Entrains-sur-Nohain	Place du Puits de fer	58410	Entrains-sur-Nohain
Entre Loire et Nièvre	72, avenue de Paris	58320	Pougues-les-Eaux
Fay-aux-Loges	41, rue Abbé Thomas	45450	Fay-aux-Loges
Ferrières-en-Gâtinais	16, Grande Rue	45210	Ferrières
Fleury - Saran	336, faubourg Bannier	45400	Fleury-les-Aubrais
Fours	7, route de Luzy	58250	Fours
Gien	28, avenue Maréchal Leclerc	45500	Gien
Graçay	Rue Félix Pyat	18310	Graçay
Henrichemont	Place Henri IV	18250	Henrichemont
Jargeau - Tigy	2, boulevard du Saumon	45150	Jargeau

Caisse	Adresse	Code postal	Ville
La Charité-sur-Loire	Place du Général de Gaulle	58400	La Charité-sur-Loire
La Ferté-St-Aubin	53, avenue Maréchal Leclerc	45240	La Ferté-St-Aubin
La Guerche-sur-l'Aubois	18-20, rue Henri Barbusse	18150	La Guerche-sur-l'Aubois
La Source - St-Cyr	Centre commercial 2002 - Place E. Renan	45100	Orléans
Le Châtelet-en-Berry	Grande Rue	18170	Le Châtelet
Léré	Grande Rue	18240	Léré
Les Aix-d'Angillon	Rue de la Liberté	18220	Les Aix-d'Angillon
Levet	Avenue Nationale	18340	Levet
Lignières	Avenue Jean Jaurès	18160	Lignières
Lormes	4, rue du Pont national	58140	Lormes
Lorris	3, rue Guillaume de Lorris	45260	Lorris
Luzy	Place du Champ de foire	58170	Luzy
Mehun - Lury	6-8, rue Agnès Sorel	18500	Mehun-sur-Yèvre
Meung-sur-Loire	46-48, rue du Général de Gaulle	45130	Meung-sur-Loire
Montargis	1, place Jules Ferry	45200	Montargis
Montsauche	Place de l'Ancienne Gare	58230	Montsauche-les-Settons
Moulins-Engilbert	4, rue des Fossés	58290	Moulins-Engilbert
Nérondes	Grande Rue	18350	Nérondes
Neuville-aux-Bois	Allée René Cassin	45170	Neuville-aux-Bois
Nevers	24, rue des Merciers	58000	Nevers
Olivet	516, rue Marcel Belot	45160	Olivet
Orléans Centre	23, rue Théophile Chollet	45000	Orléans
Orléans St-Marceau	98, avenue Dauphine	45100	Orléans
Ouroux-en-Morvan	Grande Rue	58230	Ouroux-en-Morvan
Outarville	3, rue Robine	45480	Outarville
Patay - Charsonville - Épièdes	13, place Jeanne d'Arc	45310	Patay
Pithiviers	35, Mail Ouest	45300	Pithiviers
Pouilly-sur-Loire	Place de la République	58150	Pouilly-sur-Loire
Prémery	Place du Champ de foire	58700	Prémery
Préveranges	Place du Marché	18370	Préveranges
Puiseaux-Malesherbes	2, place de la République	45390	Puiseaux
Sancergues	Grande Rue	18140	Sancergues
Sancerre	3, place du Puit Saint-Jean	18300	Sancerre
Sancoins	38-40, rue F. Duruisseau	18600	Sancoins
Sceaux-du-Gâtinais	Place de la Mairie	45490	Sceaux-du-Gâtinais
Sologne Nivernaise	Rue Théodore de Banville	58380	Dornes
St-Amand-en-Puisaye	Route de Cosne	58310	St-Amand-en-Puisaye
St-Amand-Montrond	25, rue Nationale - BP 63	18200	St-Amand-Montrond
St-Benin-d'Azy	Place du Champ de foire	58270	St-Benin-d'Azy
St-Doulchard	3, rue du Commerce	18230	St-Doulchard
S-Florent - Charost	Square Henri Barbusse	18400	St-Florent-sur-Cher
St-Jean-de-Braye - Chécy	30, rue de la Planche de pierre	45800	St-Jean-de-Braye
St-Jean-de-la-Ruelle - La Chapelle	86, rue Charles Beauhaire	45140	St-Jean-de-la-Ruelle
St-Jean-le-Blanc	Clos de l'Arche	45650	St-Jean-le-Blanc
St-Martin-d'Auxigny	Avenue de la République	18110	St-Martin-d'Auxigny
St-Pierre-le-Moûtier	11, rue du 11 Novembre	58240	St-Pierre-le-Moûtier
St-Saulge	Rue du Champ de foire	58330	St-Saulge
Sully-sur-Loire	23, rue du Grand Sully	45600	Sully-sur-Loire
Tannay	2, rue Émile Régnauld	58190	Tannay
Vailly-sur-Sauldre	Grande Rue	18260	Vailly-sur-Sauldre
Varzy	Place du Marché	58210	Varzy
Vierzon	17, rue de la République	18100	Vierzon

2.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente" sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

En milliers d'euros	31/12/13		31/12/12	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Participations dans des établissements de crédit	498 365		498 365	
La Boétie	498 365	2,87	498 365	2,87
Participations dans les entreprises liées	44 719		44 736	
CACL Immobilier	5 168	100,00	5 233	100,00
Centre Loire Expansion	9 888	100,00	8 762	100,00
CACL Investissement	27 383	100,00	27 728	100,00
CACL Promotion	2 280	100,00	3 013	100,00
Autres titres de participation	73 571		69 028	
Sacam Développement	22 927	3,16	24 041	3,16
Sacam International	28 116	3,12	28 115	3,12
Autres titres de participation	22 528		16 872	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾	616 655		612 129	

(1) Dont 25 883 milliers d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Une étude sur les participations détenues par la Caisse régionale a été réalisée en mai 2013. Cette étude avait pour but de vérifier l'impact dans les comptes annuels des filiales non consolidées.

Les résultats ont démontré le caractère non significatif de ces filiales dans les comptes annuels de la Caisse régionale et justifier leur non-consolidation.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale Centre Loire est assurée par le contrôle permanent qui est rattachée au directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	40 161	43 463
Instruments dérivés de couverture	9 746	17 688
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	629 564	1 064 745
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	19 893	123 213
Prêts et créances sur la clientèle	11 165 874	11 217 187
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	263 583	213 349
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 128 821	12 679 645
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 440 539	1 407 375
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	222 961	282 574
Provisions - Engagements par signature	- 10 746	- 7 612
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 652 754	1 682 337
Exposition maximale au risque de crédit	13 781 575	14 361 982

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	19 893	123 213
Prêts et créances sur la clientèle	11 165 874	11 217 187
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 440 539	1 407 375
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	222 961	282 574

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	31/12/13				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	870				870
Banques centrales					0
Établissements de crédit	16 496				16 496
Institutions non-établissements de crédit	1 323 279	5 944	5 032		1 318 247
Grandes entreprises	1 504 591	64 551	57 945	51 573	1 395 073
Clientèle de détail	8 652 131	234 089	174 891	61 149	8 416 091
Total* prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 497 367	304 584	237 868	112 722	11 146 777

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 18 176 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/12				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	892				892
Banques centrales					0
Établissements de crédit	23 944				23 944
Institutions non-établissements de crédit	1 296 366	5 063	4 858		1 291 508
Grandes entreprises	1 859 309	84 122	73 236	75 123	1 710 950
Clientèle de détail	8 403 599	218 695	162 303	27 459	8 213 837
Total* prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 584 110	307 880	240 397	102 582	11 241 131

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 18 176 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 000	3 000
Institutions non-établissements de crédit	174 972	219 128
Grandes entreprises	398 374	337 730
Clientèle de détail	864 193	847 517
Total engagements de financement	1 440 539	1 407 375
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	71 769	94 547
Institutions non-établissements de crédit	52 991	942
Grandes entreprises	93 505	147 004
Clientèle de détail	23 862	65 800
Total engagements de garantie	242 127	308 293

Dettes envers la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Administrations centrales	0	1 335
Institutions non-établissements de crédit	15 955	18 943
Grandes entreprises	1 022 380	1 058 200
Clientèle de détail	2 852 526	2 715 875
Total dettes envers la clientèle	3 890 861	3 794 353

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
 Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

En milliers d'euros	31/12/13						31/12/13	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	
	≥ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						503 715		25 882
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0		0
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	261 531	0	0	0	261 531	66 716		350 590
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit	58 772				58 772	912		5 032
Grandes entreprises	57 220				57 220	6 606		109 518
Clientèle de détail	145 539				145 539	59 198		236 040
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	261 531	0	0	0	261 531	570 431		376 472

En milliers d'euros	31/12/12						31/12/12	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	
	≥ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						503 926		24 575
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0		0
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	269 560	1 789	0	0	271 349	67 483		342 979
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit	24 639				24 639	205		4 858
Grandes entreprises	110 062	315			110 377	10 886		148 359
Clientèle de détail	134 859	1 474			136 333	56 392		189 762
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	269 560	1 789	0	0	271 349	571 409		367 554

3.2. Risque de marché

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/13			Total en valeur de marché	31/12/12
	Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	3 074	6 228	444	9 746	17 688
- Swaps de taux d'intérêts	3 074	6 228	444	9 746	17 688
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0
Sous-total	3 074	6 228	444	9 746	17 688
- Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	3 074	6 228	444	9 746	17 688

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/13			Total en valeur de marché	31/12/12
	Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	4 226	16 551	19 496	40 273	56 145
- Swaps de taux d'intérêts	4 226	16 551	19 496	40 273	56 145
Sous-total	4 226	16 551	19 496	40 273	56 145
- Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	4 226	16 551	19 496	40 273	56 145

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/13						Total en valeur de marché	31/12/12
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	40	730	1 780	2 550	4 325
- Swaps de taux d'intérêts				37	730	1 780	2 547	4 269
- Caps-floors-collars				3			3	56
Autres instruments :	0	31 324	0	131	0	0	31 455	36 997
- Dérivés sur actions & indices boursiers		31 324					31 324	36 997
- Autres				131			131	
Sous-total	0	31 324	0	171	730	1 780	34 005	41 322
- Opérations de change à terme				133			133	
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - actif	0	31 324	0	304	730	1 780	34 138	41 322

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/13			31/12/12	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	112	757	1 799	2 668	4 513
- Swaps de taux d'intérêts	109	757	1 799	2 665	4 513
- Caps-floors-collars	3			3	
Autres instruments :	43	0	0	43	0
- Autres	43			43	
Sous-total	155	757	1 799	2 711	4 513
- Opérations de change à terme	123			123	
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - passif	278	757	1 799	2 834	4 513

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 255 503	2 549 456
- Futures		
- FRA		
- Swaps de taux d'intérêts	2 249 197	2 522 522
- Options de taux		
- Caps-floors-collars	6 306	26 934
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	33 296	1 920
- Opérations fermes de change		
- Options de change	33 296	1 920
Autres instruments :	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers		
- Dérivés sur métaux précieux		
- Dérivés sur produits de base		
- Dérivés de crédits		
- Autres		
Sous-total	2 288 799	2 551 376
- Opérations de change à terme	22 288	39 004
Total notionnels	2 311 087	2 590 380

Risque de change

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque du fait du caractère peu significatif des opérations en devises.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/13					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	76 706	19 187	25 086	232 881	32 400	386 260
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	929 835	1 166 232	3 760 032	5 607 118	17 654	11 480 871
Total	1 006 541	1 185 419	3 785 118	5 839 999	50 054	11 867 131
Dépréciations						- 350 590
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 516 541

En milliers d'euros	31/12/12					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	134 050	37 134	5 556	199 992	32 400	409 132
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 774 540	1 305 917	3 440 383	4 970 812	68 514	11 560 166
Total	1 908 590	1 343 051	3 445 939	5 170 804	100 914	11 969 298
Dépréciations						- 342 979
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 626 319

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/13				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 082 321	1 545 182	2 267 469	1 537 894	7 432 866
Dettes envers la clientèle	2 547 843	133 070	1 126 989	82 959	3 890 861
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 630 164	1 678 252	3 394 458	1 620 853	11 323 727

En milliers d'euros	31/12/12				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 804 731	1 519 951	2 616 597	1 700 617	7 641 896
Dettes envers la clientèle	2 416 386	58 952	1 199 730	119 287	3 794 353
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 221 117	1 578 903	3 816 327	1 819 904	11 436 249

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/13					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Titres de créances négociables	7 955	22 504	27 380	800		58 639
Total dettes représentées par un titre	7 955	22 504	27 380	800	0	58 639
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	729		32 500			33 229
Total dettes subordonnées	729	0	32 500	0	0	33 229

En milliers d'euros	31/12/12					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes représentées par un titre						
Titres de créances négociables	6 791	3 862	28 532	1 100		40 285
Total dettes représentées par un titre	6 791	3 862	28 532	1 100	0	40 285
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	725		10 000	22 500		33 225
Total dettes subordonnées	725	0	10 000	22 500	0	33 225

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/13					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	10 746					10 746

En milliers d'euros	31/12/12					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	7 612					7 612

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. La Caisse régionale

Centre Loire utilise uniquement la couverture de valeur.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur

d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/13			31/12/12		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	Positive	Négative	Notionnel	Positive	Négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	9 746	40 273	2 123 813	17 688	56 145	2 386 372
Taux d'intérêt	9 746	40 273	2 123 813	17 688	56 145	2 384 452
Capitaux propres						
Change						1 920
Total instruments dérivés de couverture	9 746	40 273	2 123 813	17 688	56 145	2 386 372

3.5. Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et, en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", la Caisse régionale Centre Loire est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Centre Loire est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) 2006-48-CE et 2006-49 CE. Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008. Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Centre Loire a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé ; cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Fonds propres de base (Tier 1)	1 284 524	1 205 774
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels	1 284 524	1 205 774

En application de la réglementation, la Caisse régionale Centre Loire doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %. En 2013 comme en 2012, la Caisse régionale Centre Loire a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 933	9 954
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 855	25 816
Sur opérations avec la clientèle	410 627	426 301
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 578	2 072
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à	8 145	7 403
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 241	23 244
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾	469 379	494 790
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 955	9 801
Sur opérations internes au Crédit Agricole	156 240	183 632
Sur opérations avec la clientèle	48 328	48 788
Sur dettes représentées par un titre	1 206	1 037
Sur dettes subordonnées	1 847	1 843
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	27 967	32 531
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	12	
Charges d'intérêts	244 555	277 632

(1) Dont 10 099 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 10 077 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) Dont 9 130 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2013 contre 9 654 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Commissions nettes

En milliers d'euros	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	426	3	423	369	3	366
Sur opérations internes au Crédit Agricole	38 705	14 165	24 540	30 169	13 187	16 982
Sur opérations avec la clientèle	54 852	1 252	53 600	46 828	1 467	45 361
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	112		112	122	1	121
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0	15		15
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	103 843	8 976	94 867	104 648	8 501	96 147
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 347	41	4 306	3 996	27	3 969
Produits nets des commissions	202 285	24 437	177 848	186 147	23 186	162 961

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 493	1 505
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	455	62
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	233	295
Résultat de la comptabilité de couverture	39	55
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 220	1 917

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/13		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	9 962	9 924	38
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 495	8 259	- 6 764
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 467	1 665	6 802
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	81 051	81 050	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	39 602	41 449	- 1 847
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	41 449	39 601	1 848
Total résultat de la comptabilité de couverture	91 013	90 974	39

En milliers d'euros	31/12/12		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	9 848	9 620	228
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	7 363	2 485	4 878
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 485	7 135	- 4 650
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	83 446	83 619	- 173
Variations de juste valeur des éléments couverts	50 253	33 366	16 887
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	33 193	50 253	- 17 060
Total résultat de la comptabilité de couverture	93 294	93 239	55

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dividendes reçus	1 572	333
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	5 921	- 2 719
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 1 307	- 23 521
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6 186	- 25 907

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

En 2013, les principales dépréciations durables concernent les titres suivants :

- Sacam International : 1 031 milliers d'euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Produits nets des immeubles de placement	- 68	45
Autres produits (charges) nets	- 2 880	1 453
Produits (charges) des autres activités	- 2 948	1 498

4.6. Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Charges de personnel	124 850	123 851
Impôts et taxes	9 579	9 850
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	74 215	76 212
Charges générales d'exploitation	208 644	209 913

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Centre Loire.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros hors taxe	2013		2012
	Mazars	Orcom	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	94	86	170
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes			10
Total honoraires des commissaires aux comptes	94	86	180

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dotations aux amortissements	11 870	11 701
- immobilisations corporelles	11 849	11 691
- immobilisations incorporelles	21	10
Dotations aux dépréciations	- 232	157
- immobilisations corporelles	- 25	1
- immobilisations incorporelles	- 207	156
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	11 638	11 858

4.8. Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 135 061	- 94 197
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	- 125 722	- 91 898
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 9	- 207
Engagements par signature	- 5 819	- 1 526
Risques et charges	- 3 511	- 566
Reprises de provisions et de dépréciations	98 551	89 246
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	93 351	82 827
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	2	210
Engagements par signature	2 684	4 389
Risques et charges	2 514	1 820
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 36 510	- 4 951
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 049	- 875
Récupérations sur prêts et créances amortis	941	871
Décotes sur crédits restructurés	- 885	- 784
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		- 68
Coût du risque	- 37 503	- 5 807

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 401	219
Plus-values de cession	2	276
Moins-values de cession	- 403	- 57
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 401	219

4.10. Impôts

Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Charge d'impôt courant	54 460	50 235
Charge d'impôt différé	- 3 167	4 437
Charge d'impôt de la période	51 293	54 672

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	149 452	38,00 %	56 792
Effet des différences permanentes			- 3 925
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 344
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 577
Effet des autres éléments			- 3 340
Taux et charge effectifs d'impôt		34,32 %	51 293

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	159 648	36,10 %	57 633
Effet des différences permanentes			- 8 971
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			7 403
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 650
Effet des autres éléments			258
Taux et charge effectifs d'impôt		34,25 %	54 672

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

En milliers d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	
Variation de juste valeur	8 146		8 146
Transfert en compte de résultat	- 3 808		- 3 808
Variation de l'écart de conversion			0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 1 099	- 1 099
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2013 (part du Groupe)	4 338	- 1 099	3 239
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2013 (part minoritaire)			0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2013	4 338	- 1 099	3 239

Variation de juste valeur	- 9 410		- 9 410
Transfert en compte de résultat ⁽²⁾	25 091		25 091
Variation de l'écart de conversion			0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 2 328	- 2 328
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	15 681	- 2 328	13 353
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)			0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012⁽¹⁾	15 681	- 2 328	13 353

(1) Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/13	31/12/12
Montant brut	6 899	13 790
Impôt	(3 660)	(437)
Total net des gains ou pertes	3 239	13 353

(2) "Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente" / "Transfert en résultat" dont 5 941 milliers d'euros de gains ou pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie au 31 décembre 2012.

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS8, le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support épargne

(monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

En milliers d'euros	31/12/13		31/12/12	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	37 506		38 547	
Banques centrales	13 527		12 608	
Valeur au bilan	51 033	0	51 155	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	34 138	41 322
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 023	2 141
Valeur au bilan dont titres prêtés	40 161	43 463

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Instruments dérivés	34 138	41 322
Valeur au bilan	34 138	41 322

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6 023	2 141
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 023	2 141
Valeur au bilan	6 023	2 141

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 834	4 513
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	2 834	4 513

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Instruments dérivés	2 834	4 513
Valeur au bilan	2 834	4 513

6.3. Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/13			31/12/12		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	53 137	179	89	29 875		3 961
Obligations et autres titres à revenu fixe	471 204	16 625	111	447 316	16 341	381
Actions et autres titres à revenu variable	71 076	14 213	31	73 346	11 127	666
Titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	590 773	6 097	9 062	587 554	5 979	7 854
Total des titres disponibles à la vente	1 186 190	37 114	9 293	1 138 091	33 447	12 862
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	1 186 190	37 114	9 293	1 138 091	33 447	12 862
Impôts		10 395	74		9 043	1 629
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		26 719	9 219		24 404	11 233

(1) Dont 25 883 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 485 550 milliers d'euros au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

6.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	14 540	22 577
dont comptes ordinaires débiteurs sains		
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 956	1 367
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	16 496	23 944
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	16 496	23 944
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	9 281	8 609
Comptes et avances à terme	328 072	344 170
Prêts subordonnés	32 411	32 409
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	369 764	385 188
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	369 764	385 188
Valeur au bilan	386 260	409 132

Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	49 212	48 607
Autres concours à la clientèle	11 268 052	11 283 998
Prêts subordonnés	13 922	13 922
Titres non cotés sur un marché actif	3 759	3 759
Avances en comptes courants d'associés	69 290	69 262
Comptes ordinaires débiteurs	76 636	140 618
Valeur brute	11 480 871	11 560 166
Dépréciations	- 350 590	- 342 979
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 130 281	11 217 187
Valeur au bilan	11 130 281	11 217 187

6.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/12	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/13
Créances sur la clientèle	342 979	135 876	128 264	350 590
dont dépréciations collectives	47 785	15 634		63 419
Actifs disponibles à la vente	24 575	1 307		25 882
Autres actifs financiers	5 076	9		5 085
Total dépréciations des actifs financiers	372 630	137 192	128 264	381 557

En milliers d'euros	31/12/11	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/12
Créances sur la clientèle	363 206	99 537	119 764	342 979
dont dépréciations collectives	55 548		7 763	47 785
Actifs disponibles à la vente	1 073	23 521	19	24 575
Autres actifs financiers	5 085	207	216	5 076
Total dépréciations des actifs financiers	369 364	123 265	119 999	372 630

6.6. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de l'entité sur certains pays européens est présentée ci-après.

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Au 31/12/2013, la Caisse régionale Centre Loire ne détient pas de dettes souveraines.

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie

L'exposition de la Caisse régionale Centre Loire au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de

dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit.

Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

En milliers d'euros	31/12/13			31/12/12
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Espagne	0	0	0	2 985
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et grandes entreprises hors parapubliques				
Entreprises et grandes entreprises parapubliques				
Collectivités locales				2 985
Total exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	0	0	0	2 985

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 957	1 776
dont comptes ordinaires créditeurs		409
Total	1 957	1 776
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	98 357	100 755
Comptes et avances à terme	7 332 552	7 539 365
Total	7 430 909	7 640 120
Valeur au bilan	7 432 866	7 641 896

Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Comptes ordinaires créditeurs	2 306 845	2 292 760
Comptes d'épargne à régime spécial	45 902	44 209
Autres dettes envers la clientèle	1 538 114	1 457 384
Valeur au bilan	3 890 861	3 794 353

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Effets publics et valeurs assimilées	80 872	31 197
Obligations et autres titres à revenu fixe	182 711	182 152
Total	263 583	213 349

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables	58 639	40 285
Valeur au bilan	58 639	40 285
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	33 229	33 225
Valeur au bilan	33 229	33 225

Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers
Compensation – Actifs financiers

31/12/13	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
En milliers d'euros	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	34 138		34 138	15		34 123
Prises en pension de titres	9 746		9 746	9 746		0
Total des actifs financiers soumis à compensation	43 884	0	43 884	9 761	0	34 123

31/12/12	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
En milliers d'euros	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	41 322		41 322	0		41 322
Prises en pension de titres	17 688		17 688	17 688		0
Total des actifs financiers soumis à compensation	59 010	0	59 010	17 688	0	41 322

Compensation – Passifs financiers

31/12/13	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
En milliers d'euros	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	43 107		43 107	9 761		33 346
Total des passifs financiers soumis à compensation	43 107	0	43 107	9 761	0	33 346

31/12/12	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
En milliers d'euros	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	60 658		60 658	17 688		42 970
Total des passifs financiers soumis à compensation	60 658	0	60 658	17 688	0	42 970

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Impôts courants		
Impôts différés	43 894	42 487
Total actifs d'impôts courants et différés	43 894	42 487
Impôts courants	6 755	15 412
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	6 755	15 412

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/13		31/12/12	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Décalages temporaires comptables fiscaux	48 791	4 293	46 146	4 237
Charges à payer non déductibles	1 230		1 238	
Provisions pour risques et charges non déductibles	45 877		42 821	
Autres différences temporaires	1 684	4 293	2 087	4 237
Impôts différés/Réserves latentes	201	2 091	2 019	2 132
Actifs disponibles à la vente	42	2 049	1 572	2 132
Couvertures de flux de trésorerie				
Gains et pertes/Écarts actuariels	159	42	447	
Impôts différés/Résultat	14 917	13 630	22 389	21 702
Total impôts différés	63 908	20 014	70 554	28 071

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Autres actifs	96 589	104 371
Débiteurs divers	96 504	99 269
Comptes de règlements	85	5 102
Comptes de régularisation	142 139	145 509
Comptes d'encaissement et de transfert	75 082	88 624
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	20
Produits à recevoir	54 189	52 322
Charges constatées d'avance	183	59
Autres comptes de régularisation	12 685	4 484
Valeur au bilan	238 728	249 880

Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Autres passifs⁽¹⁾	80 830	88 757
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	73 785	78 487
Versement restant à effectuer sur titres	7 045	10 270
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	95 963	90 318
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	5 449	815
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4	5
Produits constatés d'avance	55 793	58 152
Charges à payer	29 022	26 960
Autres comptes de régularisation	5 695	4 386
Valeur au bilan	176 793	179 075

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/12	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2013
Valeur brute	978	10		988
Amortissements et dépréciations	- 252	- 68		- 320
Valeur au bilan⁽¹⁾	726	- 58	0	668

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

En milliers d'euros	31/12/11	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2012
Valeur brute	1248	24	294	978
Amortissements et dépréciations	- 427	- 68	- 243	- 252
Valeur au bilan⁽¹⁾	821	- 44	51	726

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

En milliers d'euros	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan	988		988	
Immeubles de placement				
Total immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	988	0	988	0

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	31/12/12	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	206 870	38 841	29 865		215 846
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 141 037	- 11 849	- 9 844		- 143 042
Valeur au bilan	65 833	26 992	20 021	0	72 804
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	7 767	21	12	1 017	8 793
Amortissements et dépréciations	- 6 104	- 21	- 206	- 1 017	- 6 936
Valeur au bilan	1 663	0	- 194	0	1 857

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

En milliers d'euros	31/12/11	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	190 769	32 546	16 445	206 870
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 131 249	- 11 691	- 1 903	- 141 037
Valeur au bilan	59 520	20 855	14 542	65 833
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	7 777	4	14	7 767
Amortissements et dépréciations	- 5 953	- 166	- 15	- 6 104
Valeur au bilan	1 824	- 162	- 1	1 663

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions

En milliers d'euros	31/12/12	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements ⁽⁵⁾	31/12/13
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	7 951	1 823		329		9 445
Risques d'exécution des engagements par signature	7 612	5 819		2 684		10 747
Risques opérationnels ⁽²⁾	12 255	1 955	200	1 321		12 689
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 803	368	540	28	- 560	2 044
Litiges divers	6 500	3 500	101	1 475		8 424
Autres risques	9 648	3 092	3 114	458		9 169
Total	46 769	16 557	3 955	6 295	- 560	52 517

(1) Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mises en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 650 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 393 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(4) Dont une variation d'un montant de 215 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

(5) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux.

En milliers d'euros	31/12/11	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/12
Risques sur les produits épargne logement	10 060			2 109		7 951
Risques d'exécution des engagements par signature	10 475	1 526		4 389		7 612
Risques opérationnels	14 535	379	81	2 578		12 255
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 048	617	100		1 238	2 803
Litiges divers	6 694	396	162	428		6 500
Participations						0
Restructurations						0
Autres risques	7 772	5 900	3 066	958		9 648
Total	50 584	8 818	3 409	10 462	1 238	46 769

(1) Dont 1 619 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 184 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/13	31/12/12
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans	326	178
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	483	507
ancienneté de plus de 10 ans	855	957
Total plans d'épargne logement	1 664	1 642
Total comptes épargne logement	356	352
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	2 020	1 994

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'État.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/13	31/12/12
Plans d'épargne logement	11	14
Comptes épargne logement	57	70
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	68	84

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/13	31/12/12
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans		
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	
ancienneté de plus de 10 ans	8	8
Total plans d'épargne logement	9	8
Total comptes épargne logement		
Total provision au titre des contrats épargne logement	9	8

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

En milliers d'euros	31/12/12	Dotations	Reprises	31/12/13
Plans d'épargne logement	7 622	1 823		9 445
Comptes épargne logement	329		329	0
Total provision au titre des contrats épargne logement	7 951	1 823	329	9 445

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe

"Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

6.15. Capitaux propres

• Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats coopératifs d'investissements et de Certificats coopératifs d'associés. Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts. La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	3 889 436	0	0	3 889 436
Dont part du public				
Dont part Crédit Agricole SA	3 889 436			3 889 436
Parts sociales	160 507 843	8 047 214	7 491 698	161 063 359
Dont 91 Caisses locales ⁽¹⁾	160 507 767	8 047 214	7 491 698	161 063 283
Dont 18 administrateurs de la CR ⁽²⁾	72			72
Dont Crédit Agricole SA ⁽²⁾	4			4
Total	164 397 279	8 047 214	7 491 698	164 952 795

(1) La valeur nominale des titres est de 1,50 euro.

(2) La valeur nominale des titres est de 4,00 euros.

Le montant total du capital est 257 154 milliers d'euros.

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régio-

nale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des

sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inapplicables.

Dividendes Pour les Caisses régionales

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 974 milliers d'euros en 2013.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant net	Montant net	Montant net
2010	N/A	1,96	0,049
2011	N/A	2,03	0,051
2012	N/A	1,81	0,039
Prévu 2013	N/A	1,84	0,027

• **Affectations du résultat et fixation du dividende 2013**

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées

par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Centre Loire du 26 mars 2014.

La proposition d'affectation du résultat qui est faite à l'Assemblée générale est la suivante :

	En euros
Résultat après impôt sur les sociétés	86 194 276,07
Report à nouveau	- 215 418,00
Intérêts aux parts sociales	892 336,90
Dividende CCA	7 156 562,24
Réserve légale	58 447 469,20
Autres réserves	19 482 489,73

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

En milliers d'euros	31/12/13					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	51 033					51 033
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	393	40	37 948	1 780		40 161
Instruments dérivés de couverture	2 426	648	6 228	444		9 746
Actifs financiers disponibles à la vente	6 731	14 261	36 836	71 684	1 056 678	1 186 190
Prêts et créances sur les établissements de crédit	76 706	19 187	25 086	232 881	32 400	386 260
Prêts et créances sur la clientèle	801 850	1 146 964	3 671 356	5 492 457	17 654	11 130 281
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					15 771	15 771
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 508	4 015	43 121	205 939		263 583
Total actifs financiers par échéance	949 647	1 185 115	3 820 575	6 005 185	1 122 503	13 083 025
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	166	112	757	1 799		2 834
Instruments dérivés de couverture	1 005	3 221	16 551	19 496		40 273
Dettes envers les établissements de crédit	2 082 321	1 545 182	2 267 469	1 537 894		7 432 866
Dettes envers la clientèle	2 547 843	133 070	1 126 989	82 959		3 890 861
Dettes représentées par un titre	7 955	22 504	27 380	800		58 639
Dettes subordonnées	729		32 500			33 229
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					- 4 126	- 4 126
Total passifs financiers par échéance	4 640 019	1 704 089	3 471 646	1 642 948	- 4 126	11 454 576

En milliers d'euros	31/12/12					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	51 155					51 155
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	24	7 891	32 506	3 042		43 463
Instruments dérivés de couverture			11 547	6 141		17 688
Actifs financiers disponibles à la vente	4 011	7 080	41 984	424 116	660 900	1 138 091
Prêts et créances sur les établissements de crédit	134 050	37 134	5 556	199 992	32 400	409 132
Prêts et créances sur la clientèle	1 638 102	1 285 811	3 360 202	4 864 558	68 514	11 217 187
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					32 097	32 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 400	24 450	42 386	140 113		213 349
Total actifs financiers par échéance	1 833 742	1 362 366	3 494 181	5 637 962	793 911	13 122 162
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	24	162	1 313	3 014		4 513
Instruments dérivés de couverture		9 644	18 135	28 366		56 145
Dettes envers les établissements de crédit	1 804 731	1 519 951	2 616 597	1 699 256	1 361	7 641 896
Dettes envers la clientèle	2 416 386	58 952	1 199 730	119 287		3 794 353
Dettes représentées par un titre	6 791	3 862	28 532	1 100		40 285
Dettes subordonnées	725		10 000	22 500		33 225
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					10 352	10 352
Total passifs financiers par échéance	4 228 657	1 592 571	3 874 307	1 873 523	11 713	11 580 769

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Salaires et traitements ⁽¹⁾⁽²⁾	65 884	65 854
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 490	7 302
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 552	1 535
Autres charges sociales	24 211	25 085
Intéressement et participation	12 670	14 037
Impôts et taxes sur rémunération	13 983	11 747
Transfert de charges	- 1 940	- 1 709
Total charges de personnel	124 850	123 851

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 1 029 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 881 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) Dont médailles du travail pour 163 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 149 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Suite à la mise en place du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la

rubrique "Charges sociales", un montant de 1 815 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Ce CICE fera l'objet d'une restitution lors de la liquidation d'impôt sur les sociétés en mai 2014 et sera utilisé conformément l'article 244 quater C du Code général des impôts au cours de l'exercice 2014.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/13	31/12/12
France	1 923	1 950
Étranger		
Total	1 923	1 950

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont

pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale de Centre Loire étant celui de la MSA et d'Agrica, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en "frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

En milliers d'euros	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/13	31/12/13	31/12/13	31/12/12
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/n-1	30 021			26 782
Écart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 870			1 577
Coût financier	800			1 190
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	- 18			228
Prestations versées (obligatoire)	- 3 362			- 2 169
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains)/pertes actuariels* liés aux hypothèses démographiques	- 332			2 415
(Gains)/pertes actuariels liés aux hypothèses financières	380			
Dette actuarielle au 31/12/n	29 359	0	0	30 022
En milliers d'euros				
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	1 870			1 603
Charge/produit d'intérêt net	- 7			260
Impact en compte de résultat au 31/12/n	1 863	0	0	1 863

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/13	31/12/13	31/12/12
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	5 431			1 788
Écart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	294			1 228
Gains/(pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques	- 332			2 415
Gains/(pertes) actuariels liés aux hypothèses financières	380			
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	342	0	0	5 431
* Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.	- 316			

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/13	31/12/13	31/12/12
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	28 403			26 909
Écart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	807			930
Gains/(pertes) actuariels	- 294			- 1 228
Cotisations payées par l'employeur	3 308			3 734
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	- 18			228
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	- 3 362			- 2 169
Juste valeur des actifs au 31/12/n	28 844	0	0	28 404

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	29 359	30 021
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	- 28 844	- 28 403
Position nette (passif)/actif fin de période	515	1 618
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		- 215
Position nette (passif)/actif fin de période publiée au 31/12/2012		1 403

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,

- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Rendement des actifs des régimes

Rendement des actifs de régime			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,50 %	2,70 %	2,70 %	3,65 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation sur 2013			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,05 %	2,09 %	3,05 %	0,86 %

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :

- 4,67 % pour les indemnités de fin de carrière,
- 0,63 % pour la retraite des présidents,
- 3,17 % pour la retraite des cadres dirigeants,
- 0,92 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;

- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :

- 5,09 % pour les indemnités de fin de carrière,
- 1,02 % pour la retraite des présidents,
- 3,38 % pour la retraite des cadres dirigeants,
- 0,93 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite.

7.5. Autres avantages sociaux

Il s'agit des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la provision s'élève à 1 392 milliers d'euros.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2013 est de 624 074 euros brut (csg-crds inclus).

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2013 à 3 334 948 euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 595 533	1 407 375
Engagements en faveur d'établissements de crédit	154 994	
Engagements en faveur de la clientèle	1 440 539	1 407 375
Ouverture de crédits confirmés	967 011	1 173 262
- Ouverture de crédits documentaires	4 142	4 319
- Autres ouvertures de crédits confirmés	962 869	1 168 943
Autres engagements en faveur de la clientèle	473 528	234 113
Engagements de garantie	676 958	743 202
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	434 831	434 909
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	434 831	434 909
Engagements d'ordre de la clientèle	242 127	308 293
Cautions immobilières	28 143	51 758
Autres garanties d'ordre de la clientèle	213 984	256 535
Engagements reçus		
Engagements de financement	942 152	942 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	942 152	942 152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 358 443	3 445 656
Engagements reçus d'établissements de crédit	661 314	581 218
Engagements reçus de la clientèle	2 697 129	2 864 438
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	408 730	421 613
Autres garanties reçues	2 288 399	2 442 825

Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, les engagements de garanties données Switch s'élèvent à 434 757 milliers d'euros au 31/12/2013.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie⁽¹⁾ (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	4 514 471	4 452 092
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	4 514 471	4 452 092
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés⁽²⁾		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale Centre Loire a apporté 4 514 471 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 452 092 milliers d'euros en 2012. La Caisse régionale Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. En particulier, la Caisse régionale Centre Loire a apporté :

- 2 581 476 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 804 316 milliers d'euros en 2012 ;
- 340 819 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de financement de l'économie française), contre 350 862 milliers d'euros en 2012 ;

- 483 448 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat), contre 467 070 milliers d'euros en 2012 ;
- 1 108 727 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 829 845 milliers d'euros en 2012.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

À l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 96 614 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 70 173 milliers d'euros au 31 décembre 2012, les garanties détenues par la Caisse régionale Centre Loire et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Centre Loire.

9. Reclassements d'instruments financiers

• Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

• Reclassements effectués par la Caisse régionale Centre Loire

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas opéré en 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit-price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

En milliers d'euros	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Prêts et créances	11 841 189	3 732	11 809 161	28 296
Créances sur les établissements de crédit⁽¹⁾	423 096		423 096	
Comptes ordinaires & prêts JJ	16 386		16 386	
Comptes et prêts à terme	372 362		372 362	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	34 348		34 348	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	11 418 093	3 732	11 386 065	28 296
Créances commerciales	48 830		48 830	
Autres concours à la clientèle	11 206 761		11 206 761	
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	13 922		13 922	
Titres non cotés sur un marché actif	3 732	3 732		
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	68 583		40 287	28 296
Comptes ordinaires débiteurs	76 265		76 265	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	274 651	274 651		
Effets publics et valeurs assimilées	81 774	81 774		
Obligations et autres titres à revenu fixe	192 877	192 877		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 115 840	278 383	11 809 161	28 296

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il

existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

En milliers d'euros	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	7 582 842		7 582 842	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	98 345		98 345	
Comptes et emprunts à terme	7 484 497		7 484 497	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	3 858 296		3 858 296	
Comptes ordinaires créditeurs	2 306 841		2 306 841	
Comptes d'épargne à régime spécial	45 902		45 902	
Autres dettes envers la clientèle	1 505 553		1 505 553	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	58 084		58 084	
Dettes subordonnées	32 500		32 500	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 531 722		11 531 722	

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des para-

mètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La Caisse régionale Centre Loire intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale Centre Loire n'est pas significatif.

• Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

En milliers d'euros	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	34 138	31 588	2 550	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	34 138	31 588	2 550	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 023	5 894	129	
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6 023	5 894	129	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 023	5 894	129	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	700 640	128 298	572 342	
Effets publics et valeurs assimilées	53 137	52 731	406	
Obligations et autres titres à revenu fixe	471 204	75 556	395 648	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	176 299	11	176 288	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	9 746		9 746	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	750 547	165 780	584 767	
Transferts issus du niveau 1				
Transferts issus du niveau 2				
Transferts issus du niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(1) Hors 485 550 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

En milliers d'euros	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 322		41 322	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	41 322		41 322	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 141	2 141		
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 141	2 141		
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 141	2 141		
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	652 541	93 028	559 513	
Effets publics et valeurs assimilées	29 875	29 684	191	
Obligations et autres titres à revenu fixe	447 316	63 333	383 983	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	175 350	11	175 339	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	17 688		17 688	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	713 692	95 169	618 523	
Transferts issus du niveau 1				
Transferts issus du niveau 2				
Transferts issus du niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(1) Hors 485 550 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

En milliers d'euros	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 834	166	2 668	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	2 834	166	2 668	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	40 273		40 273	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	43 107	166	42 941	
Transferts issus du niveau 1				
Transferts issus du niveau 2				
Transferts issus du niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

En milliers d'euros	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 513		4 513	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	4 513		4 513	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	56 145		56 145	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	60 658		60 658	
Transferts issus du niveau 1				
Transferts issus du niveau 2				
Transferts issus du niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

11. Événements postérieurs à la clôture

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque centrale européenne (AQR).

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou "Asset Quality Review"), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction financière et la Direction des risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

12. Mise à disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous : 26 rue de la Godde, 45800 Saint-Jean-de-Braye.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**Caisse régionale de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 "Normes applicables et comparabilité" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables

- La note 1.1 aux comptes consolidés expose les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice suite à l'application de nouvelles normes. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.

Valorisation et dépréciation des autres titres et des instruments financiers

• Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 3.2, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4, 6.2, 6.3, 6.5, 6.8 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

• Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente (note 1.3, 4.4, 6.3 et 6.5 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue La Boétie.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

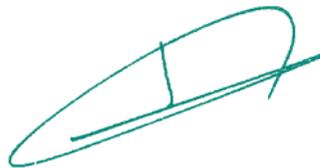
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 17 février 2014

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC
Bruno Rouillé

Mazars
Anne Veaute



COMPTES INDIVIDUELS

au 31/12/2013

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Centre Loire en date du 14 février 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2014

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

Actif en milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Opérations interbancaires et assimilées		201 775	125 169
Caisse, banques centrales		51 032	51 151
Effets publics et valeurs assimilées	5	134 247	50 074
Créances sur les établissements de crédit	3	16 496	23 944
Opérations internes au Crédit Agricole	3	371 207	406 414
Opérations avec la clientèle	4	11 167 254	11 223 193
Opérations sur titres		729 038	712 488
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	293 137	302 375
Actions et autres titres à revenu variable	5	435 901	410 113
Valeurs immobilisées		751 125	740 933
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	610 182	607 319
Parts dans les entreprises liées	6-8	65 614	65 393
Immobilisations incorporelles	7	1 857	1 662
Immobilisations corporelles	7	73 472	66 559
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		246 302	258 063
Autres actifs	8	98 403	104 751
Comptes de régularisation	8	147 899	153 312
Total actif		13 466 701	13 466 260

Passif en milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Opérations interbancaires et assimilées		1 957	1 775
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 957	1 775
Opérations internes au Crédit Agricole	10	7 674 546	7 671 216
Comptes créditeurs de la clientèle	11	3 890 867	3 794 355
Dettes représentées par un titre	12	58 639	252 291
Comptes de régularisation et passifs divers		201 287	200 632
Autres passifs	13	88 749	90 922
Comptes de régularisation	13	112 538	109 710
Provisions et dettes subordonnées		202 340	186 810
Provisions	14-15-16	169 111	153 585
Dettes subordonnées	18	33 229	33 225
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	43 703	43 703
Capitaux propres hors FRBG	19	1 393 362	1 315 478
Capital souscrit		56 119	56 119
Primes d'émission		201 754	201 754
Réserves		1 049 510	972 532
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		- 215	
Résultat de l'exercice		86 194	85 073
Total passif		13 466 701	13 466 260

HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Engagements donnés		2 274 439	2 153 383
Engagements de financement	25	1 595 533	1 407 374
Engagements de garantie	25	676 955	743 201
Engagements sur titres	25	1 951	2 808

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Engagements reçus		4 302 546	4 401 403
Engagements de financement	25	942 152	942 152
Engagements de garantie	25	3 358 443	3 445 656
Engagements sur titres	25	1 951	13 595

Notes concernant le hors bilan (autres informations) :
- opérations de change au comptant et à terme : note 22,
- opérations sur instruments financiers à terme : note 23.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

En milliers d'euros	Notes	31/12/13	31/12/12
Intérêts et produits assimilés	27	453 044	469 720
Intérêts et charges assimilées	27	- 237 881	- 261 992
Revenus des titres à revenu variable	28	5 536	4 355
Commissions (produits)	29	202 284	187 302
Commissions (charges)	29	- 25 954	- 23 185
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	-187	654
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	6 450	4 978
Autres produits d'exploitation bancaire	32	615	980
Autres charges d'exploitation bancaire	32	- 1 954	- 1 871
Produit net bancaire		401 953	380 941
Charges générales d'exploitation	33	- 208 080	- 212 900
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 11 705	- 11 926
Résultat brut d'exploitation		182 168	156 115
Coût du risque	34	- 37 500	- 5 808
Résultat d'exploitation		144 668	150 307
Résultat net sur actifs immobilisés	35	- 2 772	- 3 518
Résultat courant avant impôt		141 896	146 789
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	- 55 702	- 50 566
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	- 11 150
Résultat net de l'exercice		86 194	85 073

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit. Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables. De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire. Son siège social est situé au 8, allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société en courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %. Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % du capital sous la forme de Certificats coopératifs d'associés et/ou de Certificats coopératifs d'investissement émis par la Caisse régionale. Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées par Crédit Agricole SA, elles figurent à ce titre à son bilan. Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché. Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004, et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales, peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA. Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients.

Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes

consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des Certificats coopératifs d'investissement et des Certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues. La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice

de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole SA et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole SA.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération et le traitement comptable reste inchangé.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2013

Néant.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2013

Néant.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Centre Loire est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants.

Règlements	Date de publication par l'État français	Date de 1 ^{er} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Centre Loire
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 n° 2011-5	1 ^{er} janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 n° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement n° 2013-02 du 7 novembre 2013	28 décembre 2012 n° 2012-04	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n° 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 n° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Recommandation ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	7 novembre 2013 n° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30 octobre 2013 n° 2013-01	31 décembre 2013	Non
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du Code des assurances, R.931-10-41 du Code de la sécurité sociale et R.212-53 du Code de la mutualité	13 décembre 2013 n° 2013-03	31 décembre 2013	Oui

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clien-

tèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature

de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt. Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 18 176 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 15 936 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 1 981 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- une créance présente un retard de plus de 180 jours concernant les crédits habitat et les crédits aux collectivités publiques et 90 jours concernant les autres créances ou lorsqu'un

compte présente un débit non autorisé de plus de 90 jours sur tous les marchés,

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés

individuellement tels que les provisions sectorielles (s'élevant à 49 303 milliers d'euros) ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle 2 (la provision base collective s'élevant à 63 419 milliers d'euros). Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Les secteurs couverts sont la filière LBO, professionnels de l'immobilier, secteur industriel-automobile, boulangerie, hôtel-bar-restaurant, céréale et agriculture.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille - Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2013.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable". Les revenus des Sicav et des Fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de Bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie, et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée, conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2013.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à

l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,

- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les Fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Centre Loire à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un FRBG de 43 703 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ex-Commission bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les instruments financiers à terme ou conditionnels essentiellement à des fins de couverture.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole SA sont inscrits prorata temporis dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction, au sens du règlement CRB 90-15 modifié, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif. Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré ou constituant des positions ouvertes isolées, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Cré-

dit Agricole Centre Loire s'établit à 10 milliers d'euros.

2.10 Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 22 et 23.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 18 juin 2013.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de crédits projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de retraites et avantages similaires souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont précisés en note 16.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "Frais de personnel".

2.13 Suscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de charges ou produits exceptionnels sur l'exercice.

2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a signé avec Crédit Agricole SA une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/13					Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/12
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Établissements de crédit									
Comptes et prêts :									
- à vue	7 106				7 106	0	7 106	16 434	
- à terme	7 434				7 434	0	7 434	6 143	
Valeurs reçues en pension					0		0	0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	0	
Prêts subordonnés				1 948	1 948	8	1 956	1 367	
Total	14 540	0	0	1 948	16 488	8	16 496	23 944	
Dépréciations									
Valeur nette au bilan							16 496	23 944	
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	10 722				10 722	1	10 723	29 835	
Comptes et avances à terme	46 780	19 506	29 124	226 470	321 880	6 193	328 073	344 169	
Titres reçus en pension livrée					0		0	0	
Prêts subordonnés				32 400	32 400	11	32 411	32 409	
Total	57 502	19 506	29 124	258 870	365 002	6 205	371 207	406 413	
Dépréciations									
Valeur nette au bilan							371 207	406 413	
Total							387 703	430 357	

Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 34 367 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 29 025 milliers d'euros.

Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires

réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations financières internes.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

4.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/13					Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/12
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Créances commerciales	46 809	2 021			48 830	382	49 212	48 608	
Autres concours à la clientèle	747 511	1 164 205	3 756 379	5 550 607	11 218 702	6 2013	11 280 715	11 295 587	
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0	
Comptes ordinaires débiteurs	74 824				74 824	371	75 195	119 393	
Dépréciations							- 237 868	- 240 396	
Valeur nette au bilan							11 167 254	11 223 193	

Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 922 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 29 025 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 2 502 229 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013, contre 2 599 023 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les encours restructurés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 18 176 milliers d'euros contre 15 936 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/13					31/12/12				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 949 946	139 086	76 215	101 986	66 984	5 716 429	115 710	54 865	76 967	42 911
Agriculteurs	1 314 966	27 018	18 942	22 632	17 531	1 251 731	27 508	19 758	24 035	18 840
Autres professionnels	1 296 201	64 566	42 489	52 243	37 504	1 338 020	74 969	43 794	61 094	38 882
Clientèle financière	170 666	6 765	4 440	5 836	3 753	165 076	5 938	4 229	5 585	4 100
Entreprises	1 495 611	66 734	40 384	54 783	36 770	1 839 552	83 293	46 723	72 313	40 349
Collectivités publiques	1 139 223					1 091 242				
Autres agents économiques	38 508	415	397	388	376	61 538	463	401	403	377
Total	11 405 121	304 584	182 867	237 868	162 918	11 463 588	307 881	169 770	240 397	145 459

Note 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

En milliers d'euros	31/12/13					31/12/12
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		31 832		101 579	133 411	49 769
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		313		644	957	305
Dépréciations		- 121			- 121	0
Valeur nette au bilan	0	32 024	0	102 223	134 247	50 074
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾						
Émis par organismes publics		17 289		58 804	76 093	65 754
Autres émetteurs		92 356		120 634	212 990	232 817
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		975		3 274	4 249	4 142
Dépréciations		- 194			- 194	- 337
Valeur nette au bilan	0	110 426	0	182 712	293 138	302 376
Actions et autres titres à revenu variable		435 936			435 936	410 782
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		- 35			- 35	- 669
Valeur nette au bilan	0	435 901	0	0	435 901	410 113
Total	0	578 351	0	569 870	863 286	762 563
Valeurs estimatives	0	611 091	0	295 671	906 762	808 297

(1) Dont 29 025 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 9 864 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 34 030 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 30 085 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de Bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 14 656 milliers d'euros au

31 décembre 2013, contre 20 097 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Administration et banques centrales (y compris États)	76 093	62 753
Établissements de crédit	164 561	179 259
Clientèle financière	470 267	445 216
Collectivités locales	0	3 000
Entreprises, assurances et autres clientèles	14 098	19 124
Divers et non ventilés		
Total en principal	725 019	709 353
Créances rattachées	4 249	4 142
Dépréciations	- 230	- 1 007
Valeur nette au bilan	729 038	712 488

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

En milliers d'euros	31/12/13				31/12/12			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	289 083	133 411	435 936	858 430	298 571	49 769	410 782	759 122
dont titres cotés	235 444	133 411	11		235 384	49 769	11	
dont titres non cotés	53 639		435 925	489 564	63 187		410 771	473 958
Créances rattachées	4 249	957		5 206	4 142	305		4 447
Dépréciations	194	121	35	350	337		669	1 006
Valeur nette au bilan	293 138	134 247	435 901	863 286	302 376	50 074	410 113	762 563

Commentaires

La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 435 901 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 419 856 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013.

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	246 009	252 696
OPCVM obligataires	136 048	142 134
OPCVM actions	11	11
OPCVM autres	53 833	68 030
Total	435 901	462 871

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/13					Créances rattachées	Total	31/12/12
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	12 182	18 251	99 648	159 002	289 083	4 249	293 332	302 713
Dépréciations					194		194	337
Valeur nette au bilan					288 889	4 249	293 138	302 376
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur brute			12 076	121 335	133 411	957	134 368	50 074
Dépréciations					121		121	0
Valeur nette au bilan					133 290	957	134 247	50 074

Note 6 - Titres de participation et de filiales

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2013.

Informations financières Filiales et participations	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consen- tis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brutes	Nettes				
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Caisse régionale Centre Loire								
Participations dans des établissements de crédit			504 305	504 305	28 296	0	0	0
SAS Rue de La Boétie	2 394 380	2,87	504 305	504 305	28 296			
Autres parts dans les entreprises liées			52 149	43 664	21 423	2 402	- 1 837	0
SAS Centre Loire Expansion	9 000	100,00	9 000	9 000	400	0	2	
SAS Centre Loire Immobilier	5 000	100,00	9 149	5 000		886	- 1 058	
SAS Centre Loire Investissement	30 000	100,00	30 000	27 384		1 300	- 345	
SAS Centre Loire Promotion	4 000	100,00	4 000	2 280	21 023	216	- 436	
Autres titres de participations			65 364	51 773	14 497	420 890	- 118 725	100
Carcie	1 000	36,00	1 080	885		712	- 611	
Sodicar	45 000	25,00	12	11				
Sepal	46	23,33	42	42				
Sacam Centre	3 214	20,88	671	671		0	- 4	
Sepac	8	12,77	1	1				
Centre monétique méditerranéen	19	12,50	2	2				
C2MS	7 877 000	11,63	916	916				
Safer du Centre	947	10,63	96	96		13 029	611	
Sacam Square Habitat	759 400	5,47	42	42		2 692	170	
Carvest	300	5,00	16	16				
Safer Bourgogne	920	4,56	42	42				
Sacam Machinisme	3 000	4,14	124	124		118	99	4
Sacam Assurance Caution	8 800	3,79	345	345		1 385	1 340	50
Sem Vierzon	412	3,70	19	19				
Sep Terre de Bourgogne	132	3,51	5	5				
Sacam Pleinchamp	3 680	3,20	269	178		514	501	
Sacam Développement	764 516	3,16	23 059	22 927	10 784	48 243	927	
Sem Patrimoniale d'Orléans	2 000	3,15	126	126		9 261	- 22	
Sacam International	778 552	3,12	28 115	16 400		269 615	- 109 800	
Saem Loire et Nièvre	336	3,00	10	10				
CA-Innove	5 000	2,97	120	46		15	- 245	
Scicam	14 563	2,92	424	424		4 016	2 101	
SAS Miromesnil	38	2,85	1	1		0	- 7	
SAS Segur	38	2,85	1	1		0	- 7	
Courcelles	150	2,84	4	1				
Sacam Santeffi	7 338	2,78	205	8		6	- 781	
GIE Orchestra Bail	0	2,78			3 713			
SAS Progica	7 300	2,77	202	202		0	- 12	
Sacam Participations	62 558	2,77	2 005	2 005		68 712	868	
Cide 45	277	2,75	8	0				
Sacam Fireca	22 509	2,73	1 220	646		467	457	
Sacam Fia Net Europe	48 815	2,70	1 320	726		0	- 14 300	
Orléans Gestion	610	2,50	37	37				
Sacam Avenir	88 415	2,25	2 567	2 567		4	- 17	
Semdo	768	2,19	17	17		2 099	7	
Centre Capital Dvpt	10 482	2,01	228	227				
Crédit Agricole Titres	15 245	2,12	625	625				
CTCAM	391	1,60	948	948				46
Cedicam	14 008	1,42	198	198				
Caagis	15 000	1,39	208	208				
Radian	750	1,34	34	27				
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de la Caisse régionale Centre Loire								
Autres titres de participations			6 764	6 764	4 368			
Total parts dans les entreprises liées et participations			628 582,45	606 505,56	68 584,00			

(1) L'information "résultat du dernier exercice clos" concerne l'exercice 2012.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

En milliers d'euros	31/12/13		31/12/12	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	52 149		52 149	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	21 422		20 326	
Créances rattachées	529		565	
Dépréciations	- 8 486		- 7 646	
Valeur nette au bilan	65 614	66 503	65 393	65 393
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	573 412		567 799	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	43 448		44 537	
Créances rattachées	173		179	
Dépréciations	- 13 592		- 11 971	
Sous-total titres de participation	603 441	739 539	600 544	782 256
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 023		3 118	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	3 713		3 651	
Créances rattachées	5		5	
Dépréciations	0		0	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 741	6 754	6 774	6 969
Valeur nette au bilan	610 182	746 293	607 318	789 225
Total des titres de participation	675 796	812 796	672 711	854 618
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	697 166		623 067	
Titres cotés				
Total	697 166		623 067	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 - Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

En milliers d'euros	01/01/13	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	31/12/13
Parts dans les entreprises liées				
Valeurs brutes	52 149			52 149
Avances consolidables	20 326	1 579	483	21 422
Créances rattachées	565	3 348	3 384	529
Dépréciations	- 7 646	- 1 078	- 238	- 8 486
Valeur nette au bilan	65 393	3 849	3 628	65 614
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation	600 545	22 435	19 538	603 441
Valeurs brutes	567 799	6 034	421	573 412
Avances consolidables	44 538	23	1 112	43 448
Créances rattachées	179	18 016	18 022	173
Dépréciations	- 11 971	- 1 638	- 17	- 13 592
Sous-total titres de participation	600 545	22 435	19 538	603 441
Autres titres détenus à long terme	6 774	971	1 004	6 741
Valeurs brutes	3 118	876	971	3 023
Avances consolidables	3 651	62		3 713
Créances rattachées	5	33	33	5
Dépréciations	0			0
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 774	971	1 004	6 741
Valeur nette au bilan	607 319	23 406	20 542	610 182
Total	672 712	27 255	24 171	675 796

Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	01/01/13	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/13
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	206 844	38 842	29 840		215 846
Amortissements et dépréciations	- 141 289	- 11 917	- 25	9 820	- 143 362
Immobilisations corporelles hors exploitation	979	9			988
Valeur nette au bilan	66 534	26 934	29 816	9 820	73 472
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	8 783	21	12		8 792
Amortissements et dépréciations	- 7 122	- 21	- 207		- 6 936
Valeur nette au bilan	1 662	0	- 195	0	1 857
Titres SCI d'exploitation	25		25		0
Total	68 221	26 934	29 621	9 820	75 329

Note 8 - Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Autres actifs⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	0	385
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	98 318	99 264
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	85	5 102
Valeur nette au bilan	98 403	104 751
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	75 081	88 624
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	10	20
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	11
Charges constatées d'avance	69	55
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	5 835	7 773
Autres produits à recevoir	54 225	52 350
Charges à répartir	0	
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	12 679	4 479
Valeur nette au bilan	147 899	153 312
Total	246 302	258 063

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	240 396	107 818	108 394	1 953	1	237 868
Sur opérations sur titres	1 007	261	917			351
Sur valeurs immobilisées	20 816	2 716	488			23 044
Sur autres actifs	5 076	9	2		1	5 084
Total	267 295	110 804	109 801	1 953	2	266 347

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/13					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/12
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
· à vue	3				3		3	409	
· à terme	1 948				1 948	6	1 954	1 366	
Valeurs données en pension					0		0		
Titres donnés en pension livrée					0		0		
Valeur au bilan	1 951	0	0	0	1 951	6	1 957	1 775	
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	127 440				127 440	447	127 887	131 851	
Comptes et avances à terme	1 976 495	1 545 182	2 480 953	1 537 893	7 540 523	6136	7 546 659	7 539 365	
Titres donnés en pension livrée					0		0		
Valeur au bilan	2 103 935	1 545 182	2 480 953	1 537 893	7 667 963	6 583	7 674 546	7 671 216	
Total	2 105 886	1 545 182	2 480 953	1 537 893	7 669 914	6 589	7 676 503	7 672 991	

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle**11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle**

En milliers d'euros	31/12/13					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/12
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Comptes ordinaires créditeurs	2 306 841				2 306 841	11	2 306 852	2 292 762	
Comptes d'épargne à régime spécial :	45 902	0	0	0	45 902		45 902	44 209	
· à vue	45 902				45 902		45 902	44 209	
· à terme					0		0		
Autres dettes envers la clientèle :	162 534	133 071	1 126 989	82 959	1 505 553	32 561	1 538 114	1 457 384	
· à vue	7 643				7 643		7 643	18 057	
· à terme	154 892	133 071	1 126 989	82 959	1 497 911	32 561	1 530 472	1 439 327	
Valeurs données en pension livrée					0		0		
Valeur au bilan	2 515 276	133 071	1 126 989	82 959	3 858 295	32 572	3 890 867	3 794 355	

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Particuliers	2 131 282	1 997 808
Agriculteurs	327 309	336 940
Autres professionnels	232 356	210 647
Clientèle financière	29 585	25 486
Entreprises	994 386	1 032 665
Collectivités publiques	23 334	20 144
Autres agents économiques	120 044	145 511
Total en principal	3 858 295	3 769 201
Dettes rattachées	32 572	25 154
Valeur au bilan	3 890 867	3 794 355

Note 12 - Dettes représentées par un titre**12.1 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle**

En milliers d'euros	31/12/13					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/12
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Bons de caisse					0		0		
Titres du marché interbancaire					0		0		
Titres de créances négociables	7 400	22 504	27 380	800	58 084	555	58 639	252 291	
Emprunts obligataires					0		0		
Autres dettes représentées par un titre					0		0		
Valeur au bilan	7 400	22 504	27 380	800	58 084	555	58 639	252 291	

Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Autres passifs⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		0
Créditeurs divers	81 704	80 652
Versements restant à effectuer sur titres	7 045	10 270
Valeur au bilan	88 749	90 922
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	5 449	815
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	4	5
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	260	4 414
Produits constatés d'avance	63 358	58 152
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	8 758	13 249
Autres charges à payer	29 015	28 691
Autres comptes de régularisation	5 695	4 386
Valeur au bilan	112 538	109 710
Total	201 287	200 632

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 - Provisions

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	1 619		1 619	28	216	188
Provisions pour autres engagements sociaux	1 184	368	159		- 1	1 392
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	7 612	5 819		2 684	- 1	10 746
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	0	216				216
Provisions pour autres litiges	6 501	3 284	101	1 475		8 209
Provision pour risques pays	0					0
Provisions pour risques de crédit ⁽²⁾	102 582	28 057		17 917	- 1	112 721
Provisions pour restructurations	0					0
Provisions pour impôts	0					0
Provisions sur participations	0					0
Provisions pour risques opérationnels ⁽³⁾	12 255	1 955	200	1 321		12 689
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁴⁾	7 951	1 823		329		9 445
Autres provisions ⁽⁵⁾	13 881	3 196	3 114	458		13 505
Valeur au bilan	153 585	44 718	5 193	24 212	213	169 111

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 16 ci-après.

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Commentaires

Droits à DIF au 31/12/2013 : 10 192 heures.

Droits à DIF non consommés : 183 696 heures. L'accord national prévoit que le DIF doit être exercé hors temps de travail, conformément à la loi du 4 mai 2004.

Cependant, la volonté des Caisses régionales est de faire réaliser les formations relevant de l'adaptation au poste de travail, de l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi des salariés, pendant le temps de travail.

L'accord de formation signé à Centre Loire en 2011 précise en outre :

- que les actions de formation relevant de l'adaptation au poste de travail (cat.1), validées par l'entreprise dans le cadre du plan de formation, ne feront pas l'objet d'une imputation sur le droit individuel à la formation des salariés ;
- que les actions de formation relevant de l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi des salariés (cat. 2) ou participant au développement des compétences (cat. 3), feront l'objet

d'une imputation sur le droit individuel à la formation des salariés dès lors que l'inscription à ces formations aura été réalisée à leur initiative. De manière plus générale, toutes les formations qui ne font pas partie du référentiel métier du collaborateur relèveront du droit individuel à la formation des salariés.

Note 15 - Épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans	326	178
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	483	507
ancienneté de plus de 10 ans	855	957
Total plans d'épargne logement	1 664	1 642
Total comptes épargne logement	356	352
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	2 020	1 994

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Plans d'épargne logement	11	14
Comptes épargne logement	57	70
Total encours de crédit en vie octroyés au titre de contrats épargne logement	68	84

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans		
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1	
ancienneté de plus de 10 ans	8	8
Total plans d'épargne logement	9	8
Total comptes épargne logement		
Total provision au titre des contrats épargne logement	9	8

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	01/01/13	Dotations	Reprises	31/12/13
Plans d'épargne logement :	7 622	1 823		9 445
Comptes épargne logement :	329		329	0
Total provision au titre des contrats épargne logement	7 951	1 823	329	9 445

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans épargne logement et des Comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Définitions

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique

ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dette actuarielle au 31/12/n-1	30 021	26 782
Écart d'ouverture	15	
Coût des services rendus sur l'exercice	1 870	1 577
Coût financier	800	1 190
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		0
Variation de périmètre	- 18	228
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	- 3 362	- 2 170
(Gains)/pertes actuariels	33	2414
Dette actuarielle au 31/12 n	29 359	30 021

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Écart d'ouverture	15	
Coût des services rendus	1 870	1 577
Coût financier	800	1 190
Rendement attendu des actifs	- 807	- 930
Coût des services passés		26
Amortissement des (gains)/pertes actuariels net ⁽¹⁾		3 643
(Gains)/pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains)/pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 878	5 506

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1^{er} janvier 2013, ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Variations de juste valeur des actifs des régimes

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1	28 403	26 909
Rendement attendu des actifs	807	930
Gains/(pertes) actuariels	- 294	- 1 228
Cotisations payées par l'employeur	3 308	3 734
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 18	228
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 3 362	- 2 170
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n	28 844	28 403

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Variations de la provision

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dette actuarielle au 31/12/N	29 359	30 021
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler ⁽¹⁾	327	
Juste valeur des actifs fin de période	- 28 844	- 28 403
Position nette (passif)/actifs au 31/12/n	-188	- 1 619

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1^{er} janvier 2013, ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Rendement des actifs des régimes

Rendement des actifs de régime			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,50 %	2,70 %	2,70 %	3,65 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation sur 2013			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,05 %	2,09 %	3,05 %	0,86 %

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 4,67 % pour les indemnités de fin de carrière,
 - 0,63 % pour la retraite des présidents,
 - 3,17 % pour la retraite des cadres dirigeants,
 - 0,92 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;

- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :
 - 5,09 % pour les indemnités de fin de carrière,
 - 1,02 % pour la retraite des présidents,
 - 3,38 % pour la retraite des cadres dirigeants,
 - 0,93 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite.

Note 17 - Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Fonds pour risques bancaires généraux	43 703	43 703
Valeur au bilan	43 703	43 703

Note 18 - Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/13				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/12
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Dettes subordonnées à terme	0	0	32 500	0	32 500	729	33 229	33 225
Valeur au bilan	0	0	32 500	0	32 500	729	33 229	33 225

Commentaires

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 729 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 725 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/13							Total des capitaux propres
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total	
Solde au 31 décembre 2011	56 119	680 341	32 031	375 915	0	95 273	1 239 679	
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011						- 9 274	- 9 274	
Variation de capital							0	
Variation des primes et réserves		64 499		21 500		-85 999	0	
Affectation du résultat social 2011							0	
Report à nouveau débiteur							0	
Résultat de l'exercice 2012						85 073	85 073	
Autres variations							0	
Solde au 31 décembre 2012	56 119	744 840	32 031	397 415	0	85 073	1 315 478	
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012						- 8 095	- 8 095	
Variation de capital							0	
Variation des primes et réserves		57 734		19 244		- 76 978	0	
Affectation du résultat social 2012							0	
Report à nouveau débiteur							0	
Résultat de l'exercice 2013						86 194	86 194	
Autres variations				- 215			- 215	
Solde au 31 décembre 2013	56 119	802 574	32 031	416 444	0	86 194	1 393 362	

Résultat par action

Une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie. La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des

sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, la communication du résultat par action est inappropriée.

Note 20 - Composition des fonds propres

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Capitaux propres	1 393 362	1 315 478
Fonds pour risques bancaires généraux	43 703	43 703
Dettes subordonnées et titres participatifs	33 229	33 225
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	1 470 294	1 392 406

Note 21 - Transactions effectuées avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un

avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient conclues à des conditions anormales de marché.

Note 22 - Opérations de change, prêts et emprunts en devises

En milliers d'euros	31/12/13		31/12/12	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	11 149	11 139	19 490	19 514
Devises	5 507	5 507	9 665	9 665
Euros	5 642	5 632	9 825	9 849
Prêts et emprunts en devises				
Total	11 149	11 139	19 490	19 514

Note 23 - Opérations sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros	31/12/13			31/12/12
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 123 814	125 384	2 249 198	2 522 522
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾	0	0	0	0
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	2 123 814	125 384	2 249 198	2 522 522
Swaps de taux d'intérêt	2 123 814	125 384	2 249 198	2 522 522
Opérations conditionnelles	0	39 602	39 602	28 853
Opérations de gré à gré	0	39 602	39 602	28 853
Instruments de taux d'intérêts à terme				
- achetés		3 153	3 153	22 103
- vendus		3 153	3 153	4 831
Instruments de taux de change à terme				
- achetés		16 648	16 648	1 427
- vendus		16 648	16 648	492
Total	2 123 814	164 986	2 288 800	2 551 375

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux) ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

En milliers d'euros	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0			
Options de change	0	0	0			
Options de taux	0	0	0			
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0			
FRA	0	0	0			
Swaps de taux d'intérêt	665 854	1 198 300	385 044	665 854	1 198 300	385 044
Caps, floors, collars	6 306	0	0	6 306	0	0
Forward taux	0	0	0			
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0			
Sous-total	672 160	1 198 300	385 044	672 160	1 198 300	385 044
Swaps de devises	4 251	29 046	0	4 251	29 046	
Opérations de change à terme	22 288	0	0	22 288		
Sous-total	26 539	29 046	0	26 539	29 046	0
Total	698 699	1 227 346	385 044	698 699	1 227 346	385 044

En milliers d'euros	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0			
Options de change	0	0	0			
Options de taux	0	0	0			
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0			
FRA	0	0	0			
Swaps de taux d'intérêt	774 297	1 335 455	412 769	774 297	1 335 455	412 769
Caps, floors, collars	217	13 923	12 793	217	13 923	12 793
Forward taux	0	0	0			
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0			
Sous-total	774 514	1 349 378	425 562	774 514	1 349 378	425 562
Swaps de devises	1 919	0	0	1 919		
Opérations de change à terme	36 776	2 227	0	36 776	2 227	
Sous-total	38 695	2 227	0	38 695	2 227	0
Total	813 209	1 351 605	425 562	813 209	1 351 605	425 562

23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros	31/12/13		31/12/12	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	- 30 644	2 249 198	- 34 634	2 522 521
Forward taux				
Caps, floors, collars		6 306	56	26 933
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous-total	- 30 644	2 255 504	- 34 578	2 549 454
Swaps de devises		33 296		1 919
Opérations de change à terme		22 288		39 003
Sous-total	0	55 584	0	40 922
Total	- 30 644	2 311 088	- 34 578	2 590 376

23.3 Information sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

En milliers d'euros	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	125 384	113 814	2 010 000	
Contrats assimilés ⁽¹⁾				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90-15 du CRBF.

Note 24 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments financiers à terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de

crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats, peut être résumée de la façon suivante.

En milliers d'euros	Établissements financiers de l'OCDE	Groupe Crédit Agricole	Autres contreparties
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	500 000	1 674 986	80 517
Opérations sur instruments de taux de change		33 297	
Opérations sur autres instruments		0	

Note 25 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 595 533	1 407 374
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	154 994	
- Engagements en faveur de la clientèle	1 440 539	1 407 374
- Ouverture de crédits confirmés	967 011	1 173 262
- Ouverture de crédits documentaires	4 142	4 319
- Autres ouvertures de crédits confirmés	962 869	1 168 943
- Autres engagements en faveur de la clientèle	473 528	234 113
Engagements de garantie	676 955	743 201
- Engagements d'ordre d'établissement de crédit	434 831	434 909
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties	434 831	434 909
- Engagements d'ordre de la clientèle	242 124	308 292
- Cautions immobilières	28 143	51 758
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	213 981	256 534
Engagements sur titres	1 951	2 808
- Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
- Autres engagements à donner	1 951	2 808
Engagements reçus		
Engagements de financement	942 152	942 152
- Engagements reçus d'établissements de crédit	942 152	942 152
- Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 358 443	3 445 656
- Engagements reçus d'établissements de crédit	661 314	581 218
- Engagements reçus de la clientèle	2 697 129	2 864 438
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	408 730	421 613
- Autres garanties reçues	2 288 399	2 442 825
Engagements sur titres	1 951	13 595
- Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
- Autres engagements reçus	1 951	13 595

Pour la Caisse régionale Centre Loire, les engagements des garanties données Switch s'élèvent à 434 757 milliers d'euros au 31/12/2013.

Note 26 - Engagements donnés aux entreprises liées

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 307 millions d'euros.

Note 27 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 932	9 955
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 862	25 834
Sur opérations avec la clientèle	407 103	423 046
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	12 036	9 688
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	4	8
Autres intérêts et produits assimilés	107	1 189
Intérêts et produits assimilés	453 044	469 720
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 954	9 801
Sur opérations internes au Crédit Agricole	162 146	184 162
Sur opérations avec la clientèle	51 620	52 321
Charge nette sur opérations de macro-couverture	12 333	8 169
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 619	394
Sur dettes représentées par un titre	1 209	7 145
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Intérêts et charges assimilés	237 881	261 992
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés⁽¹⁾	215 163	207 728

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de 729 milliers d'euros, il était de 725 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 28 - Revenus des titres

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Titres de placement	3 027	2 209
Livret développement durable		
Titres d'investissement	8 124	7 403
Opérations diverses sur titres	888	85
Revenus des titres à revenus fixes	12 039	9 697
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	5 519	4 355
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	17	
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	5 536	4 355
Total des revenus sur titres	17 575	14 052

Note 29 - Produit net des commissions

En milliers d'euros	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	426	3	423	369	3	366
Sur opérations internes au Crédit Agricole	38 705	14 165	24 539	30 169	13 187	16 982
Sur opérations avec la clientèle	54 062	343	53 719	46 080	744	45 336
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	112		112	122	1	121
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan			0	15		15
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	108 190	9 017	99 173	109 799	8 527	101 272
Provision pour risques sur commissions	790	2 425	- 1 635	748	723	25
Total produit net des commissions	202 284	25 954	176 330	187 302	23 185	164 117

(1) Dont prestations d'assurance vie : 19 996 milliers d'euros.

Note 30 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	234	297
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	- 421	357
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	- 187	654

Note 31 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	261	635
Reprises de dépréciations	917	2 439
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	656	1 804
Plus-values de cession réalisées	5 856	3 557
Moins-values de cession réalisées	62	383
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	5 794	3 174
Solde des opérations sur titres de placement	6 450	4 978
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6 450	4 978

Note 32 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Produits divers	615	980
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	615	980
Charges diverses	656	513
Quote-part des opérations faites en commun	1 298	1 358
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	1 954	1 871
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	- 1 339	891

Note 33 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Frais de personnel		
Salaires et traitements	64 392	67 078
Charges sociales :	35 491	36 293
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	11 280	11 208
Intéressement et participation	12 670	14 037
Impôts et taxes sur rémunérations	13 983	11 747
Transfert de charges	- 1 687	- 1 695
Total des charges de personnel	124 849	127 460
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	124 849	127 460
Frais administratifs		
Impôts et taxes	9 534	9 806
Services extérieurs et autres frais administratifs	73 696	75 634
Total des charges administratives	83 230	85 440
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	83 230	85 440
Charges générales d'exploitation	208 080	212 900

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique " Charges sociales", un montant de 1 815 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Ce CICE fera l'objet d'une restitution lors de la liquidation d'impôt sur les sociétés en mai 2014 et sera utilisé conformément l'article 244 quater C du Code général des impôts au cours de l'exercice 2014.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité).

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Cadres	511	503
Non-cadres	1 412	1 447
Total	1 923	1 950
Dont : - France	1 923	1 950
- Étranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2013 est de 624 074 euros brut (csg-crds inclus). Le montant des avances

et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2013 à 3 334 948 euros.

Note 34 - Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Dotations aux provisions et dépréciations	- 135 060	- 94 197
Dépréciations de créances douteuses	- 97 665	- 80 326
Autres provisions et dépréciations	- 37 396	- 13 871
Reprises de provisions et dépréciations	120 757	114 995
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	97 433	82 844
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	23 324	32 151
Variation des provisions et dépréciations	- 14 303	20 798
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	- 1 048	- 943
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	- 22 006	- 25 668
Décote sur prêts restructurés	- 885	- 784
Récupérations sur créances amorties	941	871
Autres pertes	- 200	- 81
Coût du risque	- 37 500	- 5 808

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 20 715 milliers d'euros.
Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuse non compromises : 1 284 milliers d'euros.

(2) Dont 206 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 484 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 20 715 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 35 - Résultat net sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	2 716	12 545
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 716	12 545
Reprises de dépréciations	256	8 762
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	256	8 762
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	- 2 461	- 3 783
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 2 461	- 3 783
Plus-values de cessions réalisées	115	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	115	
Moins-values de cessions réalisées	0	66
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Pertes sur créances liées à des titres de participation		66
Solde des plus et moins-values de cessions	115	- 66
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	115	- 66
Solde en perte ou en bénéfice	- 2 346	- 3 849
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	2	389
Moins-values de cessions	428	57
Solde en perte ou en bénéfice	- 426	332
Résultat net sur actifs immobilisés	- 2 772	- 3 517

Note 36 - Charges et produits exceptionnels

La Caisse régionale Centre Loire n'a pas comptabilisé de résultat exceptionnel en 2013.

Note 37 - Impôt sur les bénéfices

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie depuis l'exercice 2010 du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA. Une convention régit les modalités de réaffectation des économies d'impôts réalisées. La charge fiscale est de 55 702 milliers d'euros, après prise en compte de l'intégration fiscale (gain de 1 357 milliers d'euros).

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Impôt courant	55 702	50 566
Impôt exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	55 702	50 566

Note 38 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

Banque de proximité France Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (39) et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'as-

surance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Note 39 - Affectation des résultats

En milliers d'euros	31/12/13	31/12/12
Intérêts aux parts sociales	892	1 055
Dividendes de CCA	7 157	7 040
Réserves légales	58 447	57 734
Autres réserves	19 482	19 244
Report à nouveau	216	0
Report à nouveau suite changement de méthode	0	0
Résultat	86 194	85 073

Note 40 - Publicité des honoraires de commissaires aux comptes

Collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire.

En milliers d'euros	Mazars	%	Orcom	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	86	100	86	100
Missions accessoires		0		0
Sous-total	86	100	86	100
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0		0
Technologie de l'information		0		0
Audit interne		0		0
Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit		0		0
Sous-total	0	0	0	0
Total	86	100	86	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Note 41 - Mise à disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

**Caisse régionale de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 "Principes et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 4.2, 9, 14 et 34 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

Valorisation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2013 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.

Valorisation des autres titres et des instruments financiers

- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

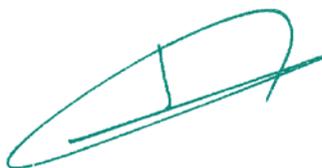
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 17 février 2014

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC
Bruno Rouillé



Mazars
Anne Veaute



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

**Caisse régionale de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale :

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Crédit Agricole Corporate Investment Bank (CACIB)

Personne concernée : François Thibault.

Nature et objet : la Caisse régionale comme l'ensemble des Caisses a conclu une convention de garantie financière avec CACIB dans le cadre de la création du fonds commun de titrisation AAA.

Cette convention permet à la Caisse de bénéficier d'une augmentation de limite de refinancement court terme au prorata de ses apports.

Modalités : au 31 décembre 2013, cette convention de garantie n'a pas été activée.

Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne

Personne concernée : Dominique Thibault.

Nature et objet : la refacturation de frais de fonctionnement par la Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne à votre Caisse régionale dans le cadre de ses missions s'élève à 12 739 € TTC, comptabilisés en charge dans le compte de résultat.

Caisses locales

Personnes concernées :

M. Proust (président de la Caisse locale d'Artenay),
M. Lespagnol (Administrateur de la Caisse locale de Châtillon-Coligny),
M. Thibault (président de la Caisse locale de La Charité-sur-Loire),
M. Guillien (administrateur de la Caisse locale de Corbigny),
M. Thibault (président de la Caisse locale de Cosne-sur-Loire),
Mme. Perdereau (présidente de la Caisse locale de Courtenay),
M. Arousseau (vice-président de la Caisse locale de Decize),
Mme. Robert Combiér (vice-présidente de la Caisse locale de Donzy),
M. Picot (vice-président de la Caisse locale de Dun-sur-Auron),
M. Renaud (président de la Caisse locale de La Guerche-sur-l'Aubois),
Mme. Parageau (présidente de la Caisse locale des Aix-d'Angillon),
M. Bothereau (président de la Caisse locale de Meung-sur-Loire),
M. Behagel (président de la Caisse locale de Nevers),
M. Bodolec (président de la Caisse locale de Sancoins),
M. Belleville (président de la Caisse locale de Vailly-sur-Sauldre),
M. Fesneau (président de la Caisse locale d'Orléans Centre),
M. Colas (vice-président de la Caisse locale de Beaugency),
Mme Martin-Min (administrateur de la Caisse locale de Saint-Amand-Montrond).

Nature, objet et modalités

Les dépôts des Caisses locales au 31 décembre 2013 s'élèvent à :

- bons moyens termes négociables : 52 908 514 €,
- comptes courants ordinaires créditeurs : 6 995 670 €,

Les intérêts versés par votre Caisse régionale aux Caisses locales au cours de l'exercice s'élèvent à :

- pour les bons moyens termes négociables : 1 357 619 €,
- pour les comptes courants ordinaires : 77 017 €.

La facturation par la Caisse régionale de frais de gestion s'élève à 11 928 € TTC.

Crédit Agricole Home Loan (SFH) et Crédit Agricole SA

Personne concernée : François Thibault.

Nature et objet : Crédit Agricole Home Loan, filiale de Crédit Agricole SA, a poursuivi son programme d'émission d'obligations sécurisées ("covered bonds") et d'octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de votre Caisse régionale.

À la suite de la mise en place de cette structure, la Caisse régionale Centre Loire a approuvé :

- la convention de garantie financière entre la Caisse régionale, CA CB, et CASA,
- la convention d'avances entre la Caisse régionale et CASA,
- la convention de définitions et d'interprétation entre CASA, la Caisse régionale, et CACB,
- le pacte de gouvernance entre CASA et la Caisse régionale,

Modalités : au 31 décembre 2013, les avances "covered bonds" sont de 498 967 519 €.

En contrepartie, la Caisse régionale Centre Loire affecte en nantissement des créances pour un montant total de 712 251 659 €.

Crédit Agricole Consumer Finances (SOFINCO)

Personne concernée : François Thibault.

Nature et objet : le partenariat avec Crédit Agricole Consumer Finances s'est poursuivi sur l'exercice. Il a pour objectif de développer le crédit à la consommation de la Caisse régionale Centre Loire.

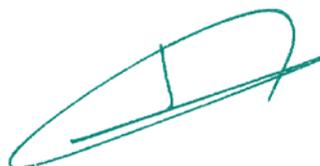
Modalités : cette société en participation a dégagé en 2013 un résultat comptable de 9 310 477 €, dont une quote-part de 8 048 039 € revenant à la Caisse régionale Centre Loire.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 17 février 2014

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC

Bruno Rouillé



Mazars

Anne Veaute



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE LA

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT

AGRICOLE CENTRE LOIRE

au 26 mars 2014

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes :

- approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2013 faisant ressortir un bénéfice de 86 194 276,07 euros,
- approuve le montant global s'élevant à 26 263,57 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, ainsi que le montant s'élevant à 9 980,16 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve sans réserve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport du Conseil, faisant ressortir un bénéfice de 98 649 904,92 euros.

Troisième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale arrêté au 31 décembre 2013 s'élève à :

- parts sociales : 10 140 192 parts de nominal 4 euros, soit : 40 560 768 €.
- certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal 4 euros soit 15 557 744 €.
- total capital social : 56 118 512 €.

L'Assemblée générale donne quitus entier aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse régionale, l'Assemblée générale fixe à 2,20 % l'intérêt à verser aux parts sociales de la Caisse régionale détenues par les Caisses locales.

L'intérêt sera mis en paiement à compter du 12 mai 2014.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les distributions aux parts sociales au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt net	Revenu global
2010	10 140 188	1 318 224,44 €	3,25 %	3,25 % ⁽¹⁾
2011	10 140 192	1 379 066,11 €	3,40 %	3,40 % ⁽¹⁾
2012	10 140 192	1 054 579,97 €	2,60 %	2,60 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2010, 2011 et 2012.

Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale fixe à 1,84 euro le dividende à servir aux porteurs de Certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 12 mai 2014.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

Année	Nombre de titres	Distribution	Dividende net	Revenu global
2010	3 889 436	7 623 294,56 €	1,96 €	1,96 € ⁽¹⁾
2011	3 889 436	7 895 555,08 €	2,03 €	2,03 € ⁽¹⁾
2012	3 889 436	7 039 879,16 €	1,81 €	1,81 € ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2010, 2011 et 2012.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter les excédents comme suit :

	En euros
Résultat après impôt sur les sociétés	86 194 276,07
Report à nouveau	- 215 418,00
Intérêts aux parts sociales	892 336,90
Dividende CCA	7 156 562,24
Réserve légale	58 447 469,20
Autres réserves	19 482 489,73

Septième résolution

En application de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

Huitième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les mandats de Madame Marie-Pierre Perdereau, de Messieurs Arnaud Bodolec, Philippe Guillien, Laurent Fesneau, Didier Renaud et Dominique Thibault arrivent à échéance conformément à l'article 17-2 des statuts et procède à leur renouvellement pour une durée de trois ans, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Madame Marie-Pierre Perdereau, Messieurs Arnaud Bodolec, Philippe Guillien, Laurent Fesneau, Didier Renaud, Dominique Thibault ont fait acte de candidature.

Neuvième résolution

(Fixation du montant de l'indemnité compensatrice de temps passé du président au titre de l'exercice 2014.)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions de l'article L. 512-36 du Code monétaire et financier, décide de fixer au titre de l'exercice 2014 le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé du président conformément aux recommandations de la FNCA.

Dixième résolution

(Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées en 2013 au président, au directeur général et aux membres du Comité de direction de la Caisse.)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relative à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction à hauteur d'un montant égal à 1 574 845 € au titre de l'exercice 2013.

Onzième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

Siège social

8, allée des Collèges
18920 Bourges - Cedex 9
Tél. : 02 48 30 18 00
Fax : 02 48 30 18 18

Site départemental du Loiret

26, rue de la Godde
BP 45806 - 45806 Saint-Jean-de-Braye
Tél. : 02 38 60 20 00
Fax : 02 38 60 20 20

Site départemental de la Nièvre

2, route de Paris
58641 Varennes-Vauzelles - Cedex
Tél. : 03 86 71 15 00
Fax : 03 86 71 15 15

Service Qualité Clients

N° vert 0 800 210 859 (appel gratuit)

Relations investisseurs

Direction financière :
Alain Elegeët, Directeur finances, marketing et pilotage
Tél. : 02 38 60 25 33
E-mail : alain.elegoet@ca-centreloire.fr



CENTRE LOIRE

Le bon sens a de l'avenir

www.ca-centreloire.fr



Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire